



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!

RAPPORT ANNUEL

2013-2014

Mise en perspective

Rapport annuel et reddition de comptes

L'apprentissage est complexe; l'être humain l'est tout aussi.

Travailler avec des données et des chiffres ne doit jamais nous éloigner des humains avec lesquels nous intervenons.

Comprendre les données en éducation exige que plusieurs facteurs soient questionnés comme :

- Les caractéristiques individuelles et collectives des cohortes d'élèves, dont les profils d'apprenant;
- L'environnement pédagogique, dont la relation maître-élève;
- La relation parents-apprentissage et parents-école;
- L'environnement scolaire de l'école avec ses offres au niveau de l'organisation scolaire et parascolaire;
- Les mesures de soutien et d'accompagnement des élèves présentant des difficultés dans leurs apprentissages;
- L'organisation et la gestion des services.

*Le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et du directeur général	... 04
Conseil des commissaires	... 05
Faits saillants	... 06
Reddition de comptes — Convention de partenariat	
— Le cadre légal	...08
— L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	...09
— L'amélioration de la maîtrise de la langue française	...17
— L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	...24
— L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire	...30
— Rapport concernant le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école	
— L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	...39
Commission scolaire en chiffres	
— Coup d'oeil sur l'organisation	...41
— État financier	...47
Rapports légaux	
— Rapport concernant l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires	...51
— Rapport concernant l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Responsable de l'examen des plaintes	...52
— Rapport concernant l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Protecteur de l'élève	...54
— Rapport concernant l'application de la Loi mettant en oeuvre certaines dispositions sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette	...55
Remerciements	...57

MILLE ET UN REGARDS... UNE VISION!



C'est avec beaucoup de fierté que nous partageons avec vous ce rapport annuel 2013-2014.

Ce document légal fait partie des différents outils que réalise la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup, annuellement, pour rendre compte à la population et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) des services qu'elle offre sur l'ensemble de son territoire. Il présente les résultats que nous avons obtenus en regard des orientations que nous nous sommes données dans le cadre de la convention de partenariat. Il est important de rappeler qu'au cours des dernières années, cette convention est devenue la pièce maîtresse en matière de reddition de comptes.

À la lecture des résultats, vous pourrez constater que notre organisation continue de performer, qu'elle joue pleinement son rôle dans la communauté, bien plus, qu'elle fait figure de modèle au Québec.

Entre autres choses, nous obtenons d'excellents résultats en ce qui concerne la diplomation de nos élèves. Le taux de diplomation et de qualification de l'année 2012-2013 représente le meilleur résultat depuis l'année de référence 2008-2009 : soit une augmentation de 9,2 %. Le taux ainsi obtenu par les élèves de la commission scolaire est supérieur à celui de tout le réseau public du Québec; on observe un écart positif de 4,1 %. Le taux de diplomation et de qualification des garçons atteint, pour une première fois en 5 ans, un résultat au-dessus de 70 %. C'est un écart positif de 14,1 % en rapport à l'année de référence 2008-2009 : un résultat remarquable.

Le plan d'action mis de l'avant il y a cinq ans pour améliorer la diplomation dans nos établissements porte ses fruits. Ce plan prend ancrage dans la recherche en éducation qui identifie comme premier facteur influençant la persévérance et la réussite scolaires, la relation maître-élève. Au cours des dernières années, notre commission scolaire s'est inscrite dans une démarche de formation et d'accompagnement des équipes-écoles basée sur le lien d'attachement et l'approche positive. Ont pris forme des communautés d'apprentissage avec un leadership pédagogique partagé entre les enseignants et les directions d'école, le tout supporté par la commission scolaire.

Ces bonnes notes, nous les devons à l'ensemble de notre personnel qui s'investit sans compter, avec passion et surtout professionnalisme.

Nous les devons aussi à toute la communauté éducative. À cet égard, nous tenons à remercier les parents, les membres des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des organismes de participation des parents et du conseil des commissaires, ainsi que les partenaires pour leur implication et surtout pour leur engagement envers notre école publique, une école qui se démarque par sa diversité, son esprit d'entrepreneuriat, sa créativité et sa vitalité.

Encore cette année, nous avons su maintenir des services de qualité, et ce, malgré les importantes compressions budgétaires, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente de nos ressources.

Bonne lecture!

Edith Samson, présidente

Yvan Tardif, directeur général





- Circonscription 1 :** Cacouna et Saint-Arsène — **Claire Rivet**
- Circonscription 2 :** L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane — **Suzie Lemelin**
- Circonscription 3 :** Saint-Modeste, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Hubert — **Nadia Tardif**
- Circonscription 4 :** Saint-Antonin — **Clément Levasseur**
- Circonscription 5 :** Notre-Dame-du-Portage, Saint-André et Saint-Antonin — **Gervais Darisse**
- Circonscription 6 :** Rivière-du-Loup — **Denise Michaud**
- Circonscription 7 :** Rivière-du-Loup — **Bernard Pelletier**
- Circonscription 8 :** Rivière-du-Loup — **Sylvain Bureau**
- Circonscription 9 :** Rivière-du-Loup — **Yves Mercier**
- Circonscription 10 :** Rivière-du-Loup — **Gilles Gosselin**, vice-président
- Circonscription 11 :** Rivière-du-Loup — **Edith Samson**, présidente
- Circonscription 12 :** Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Denis et Mont-Carmel — **Alain Castonguay**
- Circonscription 13 :** Sainte-Hélène, Saint-Joseph et Saint-Alexandre — **Nancy St-Pierre**
- Circonscription 14 :** Saint-Pascal, Kamouraska et Saint-Bruno — **Yvan Pelletier**
- Circonscription 15 :** Saint-Germain et Saint-Pascal — **Donathe Deschênes**
- Circonscription 16 :** Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Gabriel-Lalemant — **André Drapeau**
- Circonscription 17 :** Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle — **Réjean Pelletier**
- Circonscription 18 :** Sainte-Anne-de-la-Pocatière — **Martine Hudon**
- Circonscription 19 :** La Pocatière — **Carole Lévesque**

Commissaire parent au secondaire : **Yves Pepin**
 Commissaire parent au primaire : **Magali Émond**

LES CHIFFRES
DE L'ANNÉE 2013-2014

80 %

C'est le taux de diplomation chez les filles. Il s'agit d'un écart positif de 5,5 % par rapport à 2008-2009 (année de référence).

Rapport annuel, page 10

226

C'est le nombre de projets présentés dans le cadre du **Concours québécois en entrepreneuriat** en 2013-2014.

Une augmentation de plus de 50 projets. Plusieurs milliers d'élèves y ont pris part.

6

30

Ce nombre correspond à la **diminution de décrocheurs** dans nos établissements scolaires en 5 ans.

De 2007-2008 à 2011-2012, ce nombre est passé de 75 à 45.

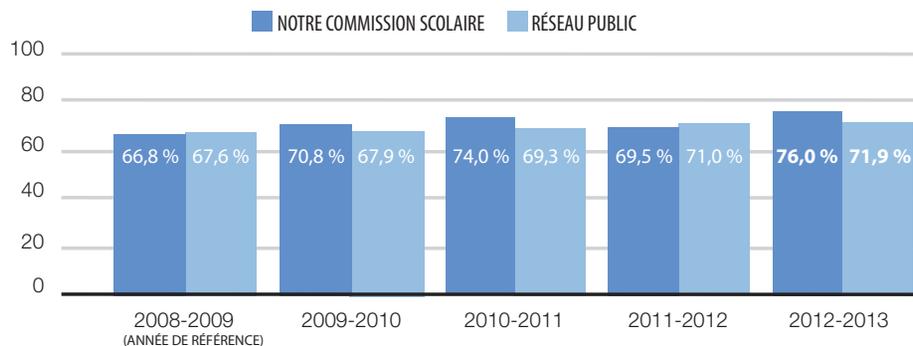
Rapport annuel, page 15

27

C'est le nombre de **Synergie** remis au cours de l'année 2013-2014.

Les récipiendaires sont
Andrée Alexandre, Karine Bégin, Nancy Briand, Isabelle Busseau, Martine Caron, Marie-Pier Fradet, Hélène Guité, Samantha Jalbert, France Lagacé, Marjolaine Landry, Marie-Pier Lapointe, Jérôme Lévesque, Julie Lizotte, Sonia Marquis, Nathalie Michaud, Caroline Ouellet, Diane Ouellet, Dave Pelletier, Lyne Poitras, Martin-Raymond Cloutier, Marielle St-Pierre, Marie-Hélène Thériault, Karine Beaulieu Roussel.
Aussi le personnel des écoles La Croisée, aux communautés d'apprentissage professionnelles des écoles Desbiens, Saint-Modeste et Vents-et-Marées.

76 %



C'est le taux de diplomation et de qualification de l'année 2012-2013. Il représente le meilleur résultat depuis l'année de référence 2008-2009 : soit une augmentation de 9,2 %. Le taux ainsi obtenu par les élèves de la commission scolaire est supérieur à celui de tout le réseau public du Québec; on observe un écart positif de 4,1 %.

Rapport annuel, page 9

12,5 %

C'est le **taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification**, parmi les élèves sortants inscrits en formation générale des jeunes.

Rapport annuel, page 13

47

C'est le nombre d'élèves inscrits certifiés dans un parcours de formation axée sur l'emploi.

Rapport annuel, page 24

2013-2014

Moins de
4,5 %

C'est le pourcentage des dépenses de fonctionnement de nature administrative sur les dépenses totales. La commission scolaire figure parmi les organismes publics les plus performants à ce chapitre.

Rapport annuel, pages 47-48

100

C'est le pourcentage de nos écoles qui ont intégré l'**approche École en santé** aux pratiques éducatives.

Rapport annuel, page 32

6 140

C'est la clientèle que nous avons dans nos écoles primaires et secondaires. À ce nombre, il faut ajouter plus de 1 350 élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes.

Rapport annuel, page 41

Un peu plus de

90 000 000

C'est le budget annuel de la commission scolaire. En 2013-2014, **plus de 8 millions \$** ont été investis en travaux d'amélioration de ses bâtiments.

Rapport annuel, pages 33 et 47-48-49-50

72,9 %

C'est le taux de diplomation et de qualification des garçons. L'année 2012-2013 se démarque tout particulièrement par un taux qui atteint, **pour une première fois en 5 ans**, un résultat au-dessus de 70 %. C'est un écart positif de 14,1 % en rapport à l'année de référence 2008-2009 : **un résultat remarquable.**

Rapport annuel, page 10

7^e



Ce chiffre correspond à la 7^e édition de la remise du diplôme honorifique de la commission scolaire. Eve Landry, une jeune comédienne et ancienne élève de notre commission scolaire, est la récipiendaire 2013-2014 de ce prestigieux diplôme offert en partenariat avec Premier Tech.

96,9 %

C'est le taux de réussite des garçons des écoles en milieu défavorisé en mathématiques, fin du 3^e cycle du primaire. Ceux-ci obtiennent le plus haut taux de réussite de toutes les écoles de la commission scolaire.

Rapport annuel, page 27

SEULE ET UNIQUE

Pour le déploiement d'une approche positive basée sur le **lien d'attachement dans 100 % des écoles primaires et secondaires.**

2013-2014

LE CADRE LÉGAL — RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTES

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la reddition de comptes.

Loi sur l'instruction publique — Commission scolaire

Rapport annuel et reddition de comptes

Art. 220 — La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public.

Pouvoirs du ministre

Art. 457.4 — Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'il détermine.

Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Convention de partenariat

Art 459.3 — Le ministre et la commission scolaire conviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en oeuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

La convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

1° les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre en application de l'article 459.2;

2° les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis en application du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 209.1;

3° les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la commission scolaire.

Évaluation des résultats par le ministre

Art. 459.4 — Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en oeuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

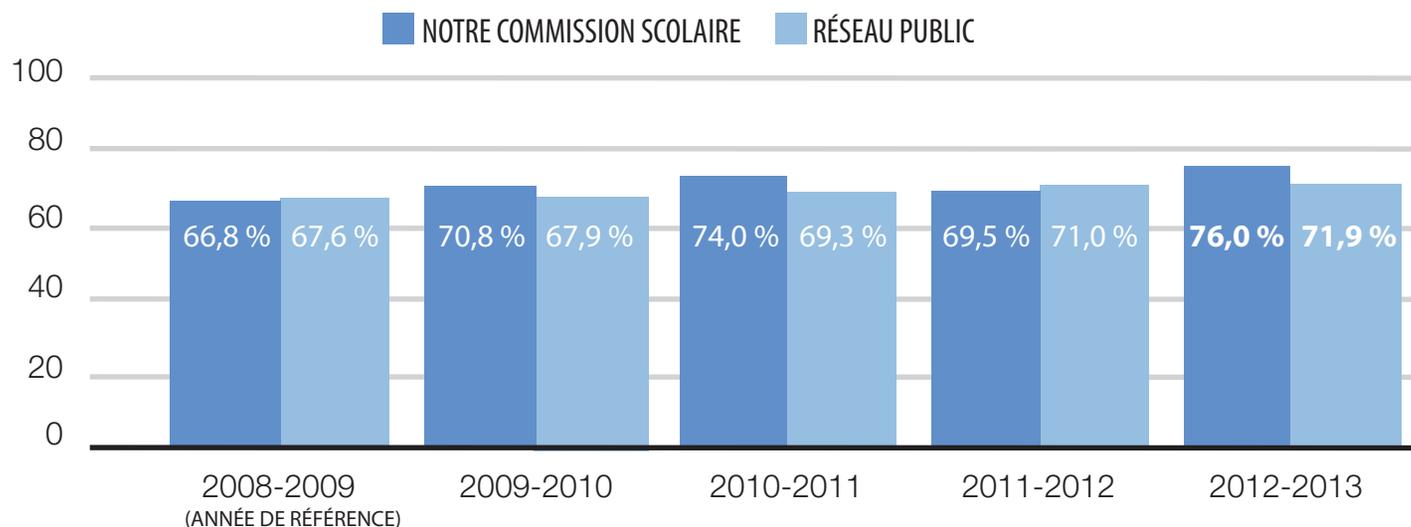
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE

La diplomation est un indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Le taux de diplomation prend en compte les élèves qui ont obtenu un premier diplôme au secteur des jeunes ou au secteur des adultes. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux de diplomation sont le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les qualifications reconnues sont l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT). À noter que le taux de diplomation pour le secteur des jeunes est celui après 7 ans. Pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle, il est celui avant l'âge de 20 ans.

La cible demandée à la commission scolaire est de 85 % en 2020.



CONSTAT

Le taux de diplomation et de qualification de l'année 2012-2013 représente le meilleur résultat depuis l'année de référence 2008-2009 : soit une augmentation de 9,2 %. Le taux ainsi obtenu par les élèves de la commission scolaire est supérieur à celui de tout le réseau public du Québec; on observe un écart positif de 4,1 %.

Source : *Diplomation et qualification*, page 6 – MELS avril 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

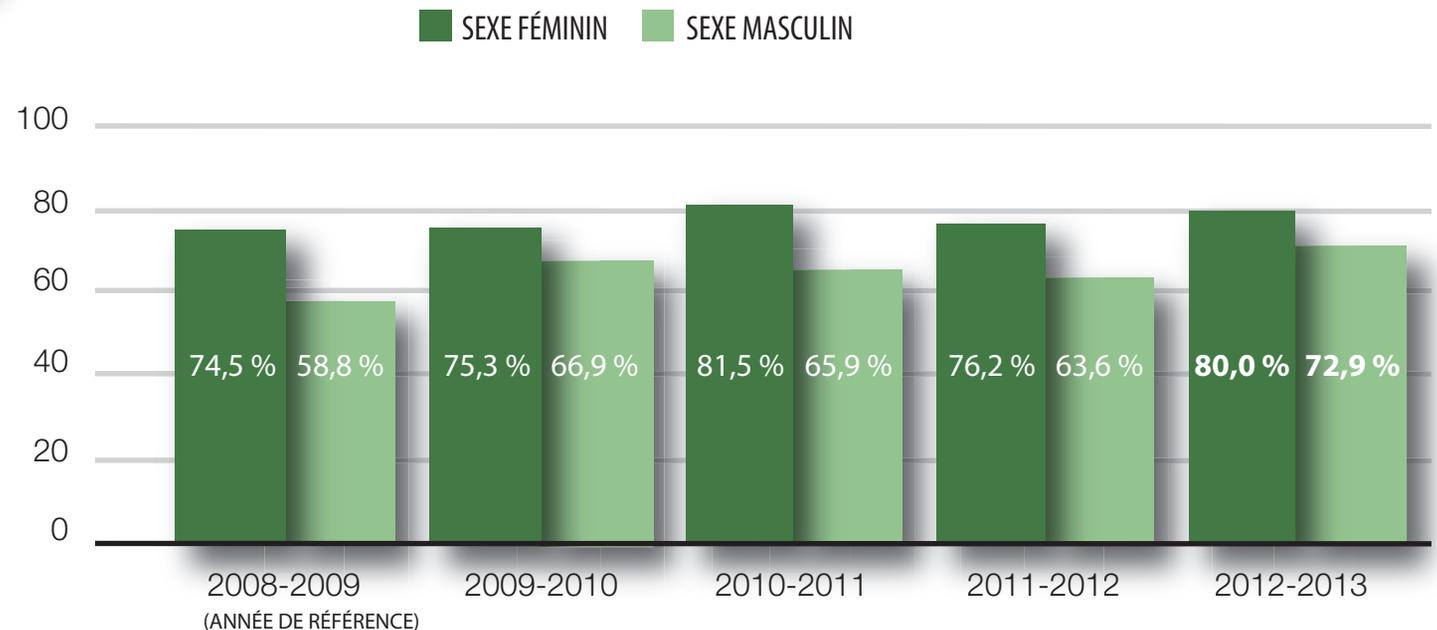
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SEXE



CONSTAT

L'année 2012-2013 se démarque tout particulièrement par un taux de diplomation et de qualification des garçons qui atteint, **pour une première fois en 5 ans**, un résultat au-dessus de 70 %. C'est un écart positif de 14,1 % par rapport à l'année de référence 2008-2009 : **un résultat remarquable**.

Le taux de diplomation chez les filles avait subi une baisse de 5,3 % en 2011-2012. Toutefois, en 2012-2013, le taux des filles a atteint **80 %** et constitue **un écart positif de 5,5 %** par rapport à l'année de référence 2008-2009.

Source : *Diplomation et qualification*, page 6 – MELS avril 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

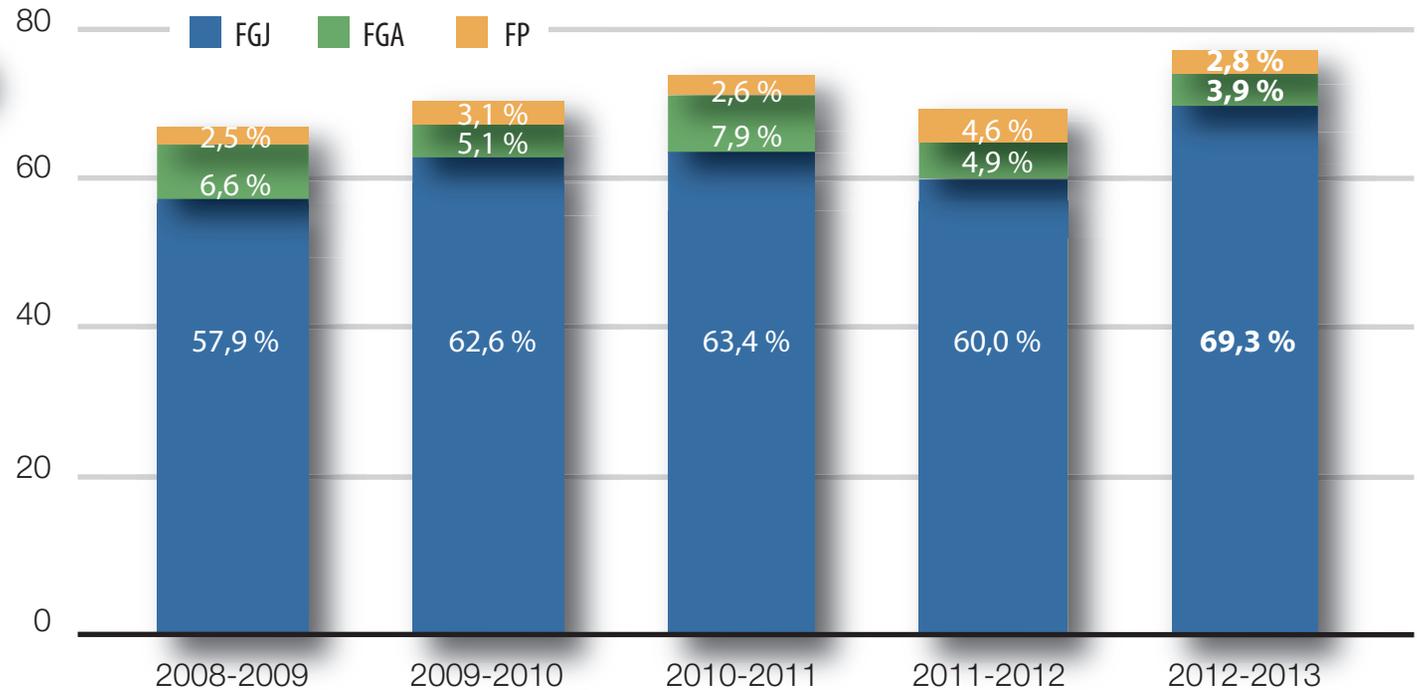
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SECTEUR, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

Le taux de diplomation de la formation professionnelle, après avoir connu une progression de 2 % en 2011-2012 par rapport à l'année précédente et de 2,1 % en comparaison à l'année de référence 2008-2009, connaît en 2012-2013 une baisse de 1,8 % par rapport à 2011-2012. La cible visée pour la formation professionnelle en 2013 était de 5 %.

Pour sa part, la formation générale des adultes a connu, pour une deuxième année, une baisse : la baisse est de 1 % par rapport à l'année précédente.

De son côté, la formation générale des jeunes a vu croître son taux de 9,3 % par rapport à l'année 2011-2012. Un résultat remarquable puisqu'il constitue le meilleur depuis 2008-2009.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 1.1 – MELS juin 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

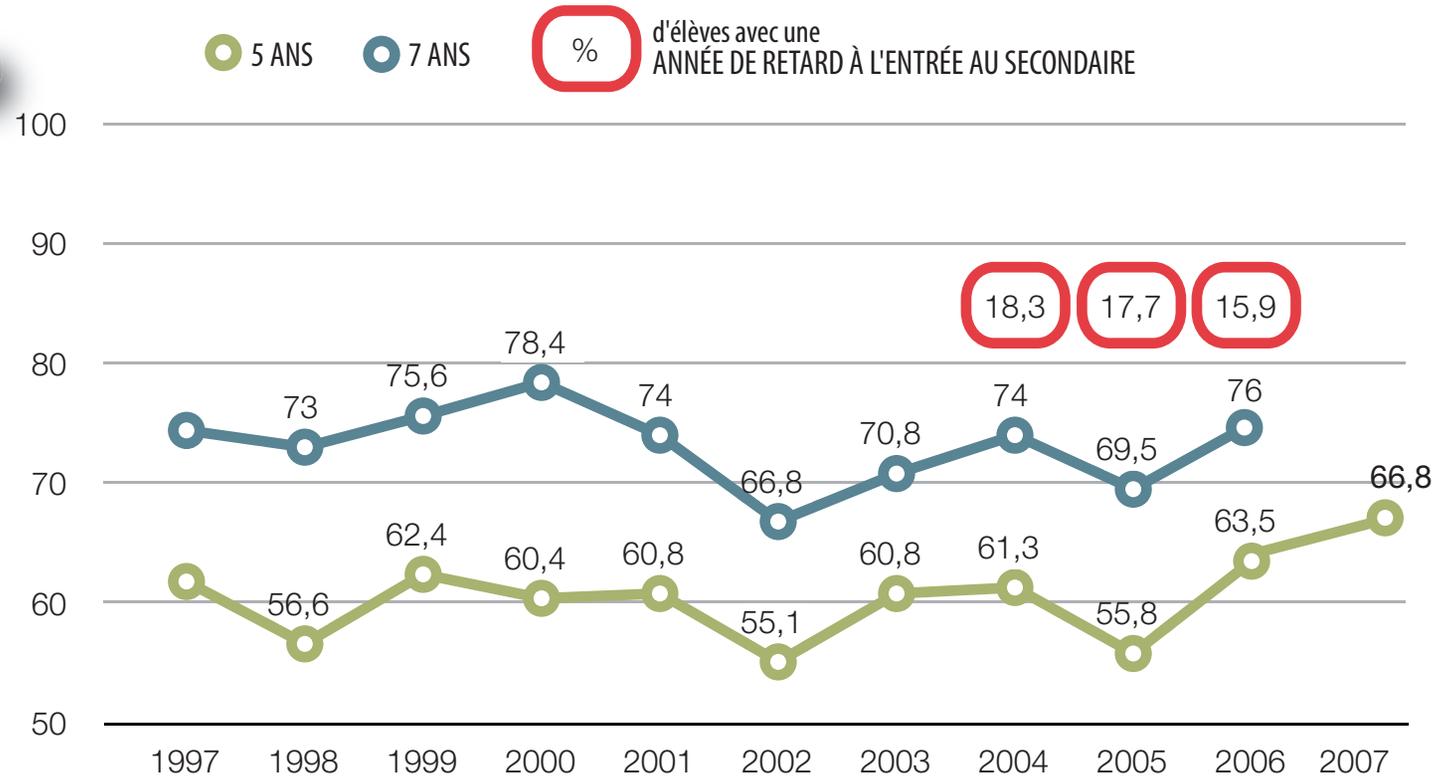
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE DIPLOMATION PAR COHORTE, APRÈS 5 ET 7 ANS (DONNÉES COMPLÉMENTAIRES)



CONSTAT

Sur une période de dix ans, la cohorte des élèves de l'année 2007 constitue celle ayant obtenu le taux le plus élevé de diplomation après cinq ans, soit 66,8 %. La cohorte de 2006 avait obtenu un taux des plus satisfaisants, après 7 ans, de 76 %. On peut prédire avec certitude que le taux après 7 ans de la cohorte de 2007 devrait atteindre un sommet jamais obtenu en 10 ans.

Source : Diplomation et qualification, page 6 – MELS avril 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

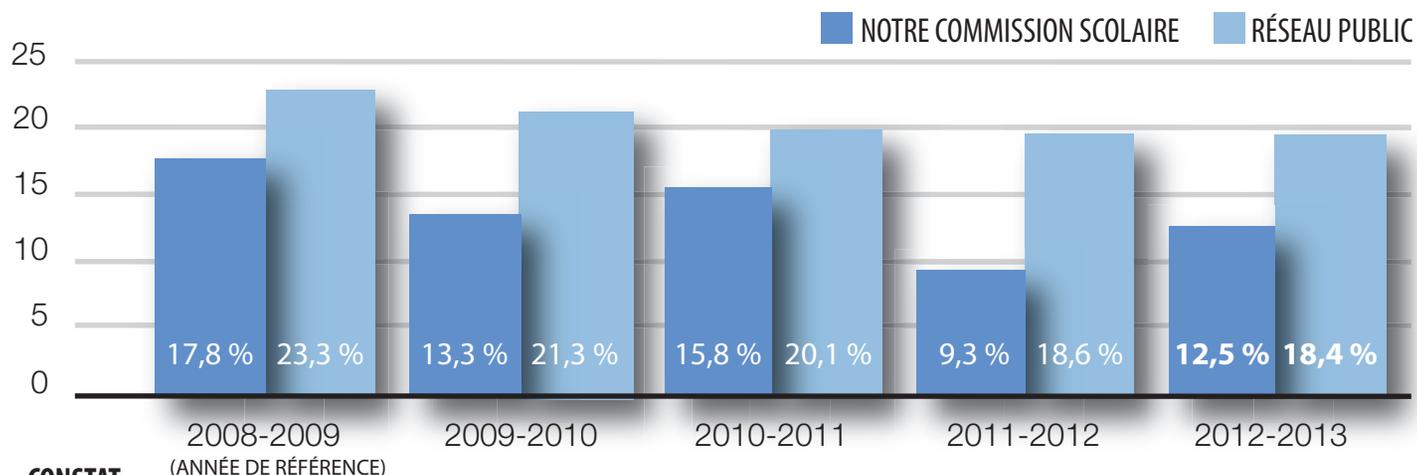
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS

Le taux de décrochage est déterminé en fonction du nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification. Ces derniers répondent aux critères suivants :

- ils n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;
- ils ne sont pas réinscrits, nulle part au Québec, l'année suivante.



CONSTAT

L'année 2011-2012 représentait une année de belle réussite pour le maintien des élèves en formation générale des jeunes au secondaire. Le taux de sorties sans diplôme ni qualification était descendu pour une première fois sous la barre du 10 %. Il était prévisible de voir augmenter le taux de sorties sans diplômes en 2012-2013. Toutefois, 12,5 % constitue le 2^e meilleur résultat depuis 2007-2008.

Le résultat de la commission scolaire se démarque par rapport à l'ensemble du réseau public du Québec avec un écart positif de 5,9 %. Un résultat qui positionne la commission scolaire parmi les meilleures à ce titre au Québec.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 2 B — MELS juin 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

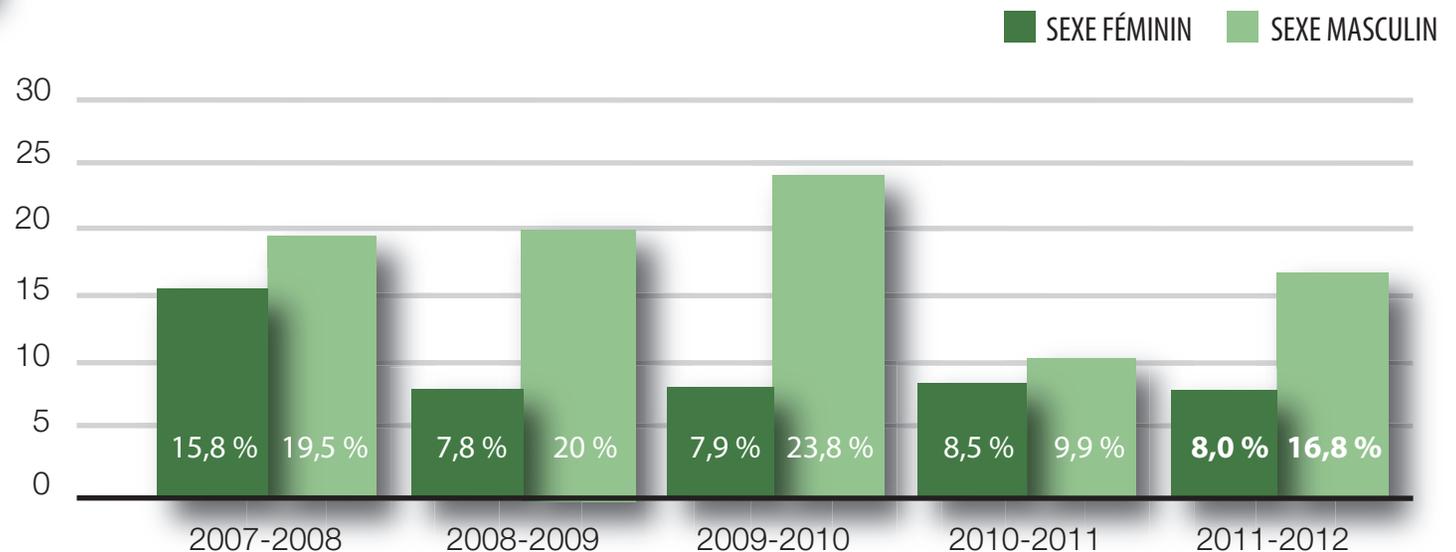
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SELON LE SEXE



CONSTAT

Le taux de décrochage chez les garçons s'est retrouvé sous la barre des 10 %, en 2010-2011, ce qui était exceptionnel. Toutefois, le résultat de 2011-2012 constitue une remontée, mais représente le 2^e meilleur résultat en 5 ans.

Pendant ce temps, les filles continuent à bien performer avec un résultat à 8,0 %, ce qui est excellent pour la même année de référence avec une amélioration de 0,5 %.

La communauté des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup peut être fière des résultats obtenus à ce niveau par la commission scolaire. Constat positif : nos jeunes démontrent une persévérance certaine à l'école.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 2 B – MELS juin 2014

2013-2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

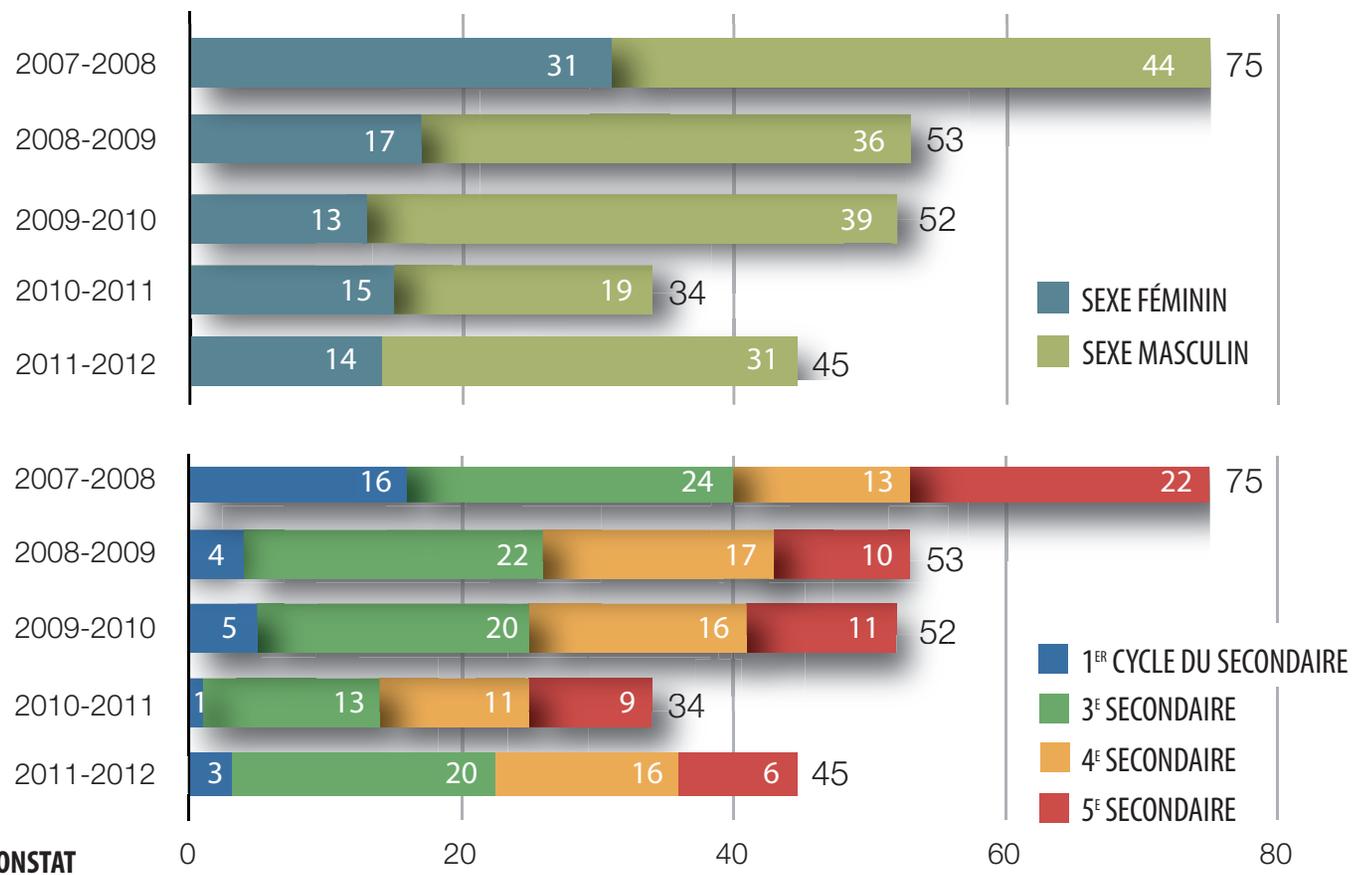
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOMBRE ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS ET PAR ANNÉE SCOLAIRE



CONSTAT

En 2011-2012, le total des décrocheurs (filles et garçons) a connu une augmentation de 11. Toutefois, par rapport à l'année de référence 2007-2008, une diminution de 30 décrocheurs est observée. La 3^e secondaire représente toujours l'année charnière pour la persévérance. C'est à ce niveau que des interventions particulières ont été mises en place par la commission scolaire depuis les deux dernières années afin d'améliorer le maintien des élèves à l'école. Les résultats pourront être analysés en 2015-2016.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 2 A – MELS juin 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

POUR LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

Hausse de 3 % de la diplomation et de la qualification réunies, d'ici 2013, soit de 74 % à 77 %.

76 % = écart négatif de 1 %

Hausse de 2,6 % de la diplomation en formation professionnelle : passer de 2,4 % à 5 %, d'ici 2013.

2,8 % - non atteinte

POUR LE DÉCROCHAGE

Pour les sexes réunis, passer de 84 à 54, d'ici 2020. D'ici 2013, de 84 à 73.

Atteinte et + (28)

Pour les garçons de 3^e et 4^e secondaire, passer de 37 à 31, d'ici 2013.

Atteinte

Pour les filles de tous les niveaux, passer de 29 à 24, d'ici 2013.

Atteinte et + (10)

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

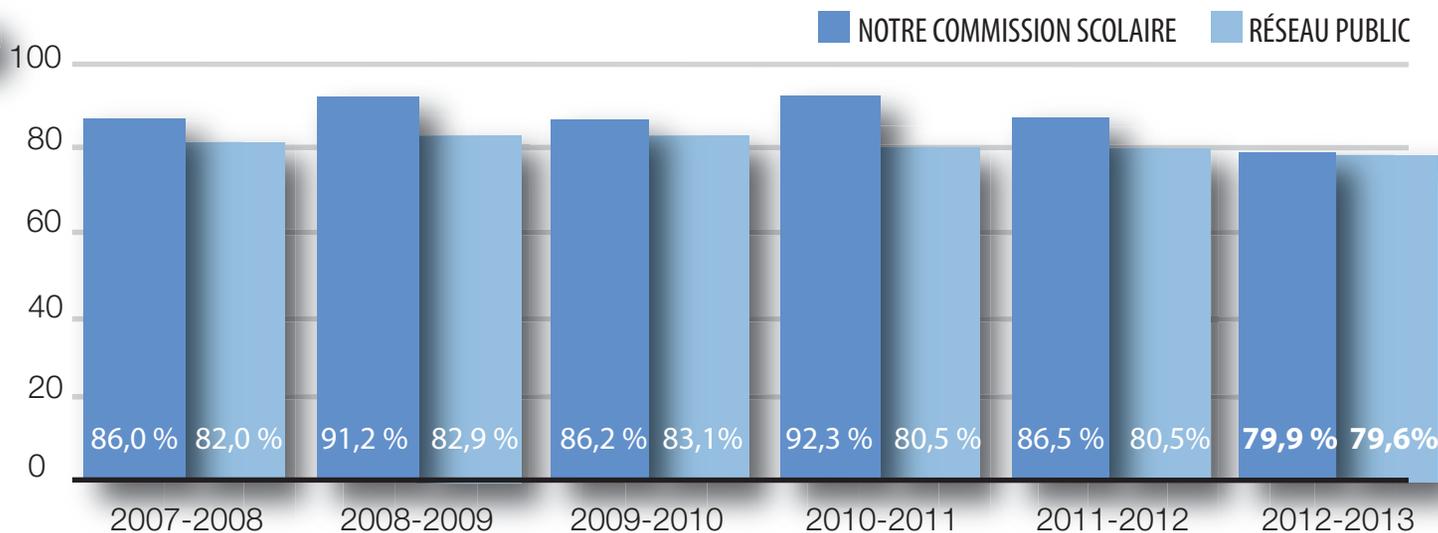
L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN

Les épreuves uniques du MELS constituent un indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Les épreuves portent sur les matières suivantes : français, anglais, mathématiques, histoire et sciences physiques. Le but 2 vise l'amélioration de la maîtrise de la langue française. Cet indicateur est relatif dans la mesure où il ne tient compte que des cohortes rendues en quatrième et en cinquième secondaire. Autrement dit, il mesure la réussite scolaire au terme du processus. Fait à noter : les épreuves uniques ne prennent en compte que la réussite scolaire. Si la réussite scolaire est sanctionnée par la passation d'épreuves obligatoires, puis par la diplomation, pour sa part, la réussite éducative vise le développement global de l'élève, quels que soient ses limites et son potentiel.



CONSTAT

À noter que les résultats officiels de l'année 2013-2014 aux épreuves du MELS ne sont confirmés qu'après les trois moments d'épreuves du ministère : juin 2014, août 2014 et janvier 2015. Donc, le rapport annuel présente les résultats aux épreuves de l'année 2012-2013, et ce, après les trois moments de passation des épreuves du MELS. Le taux de réussite en français cinquième secondaire, épreuve de juin 2013, a atteint son plus bas pourcentage des six dernières années. Toutefois, on constate que le taux de l'ensemble du réseau public a connu également son résultat le plus bas. Les élèves de la commission scolaire se situent donc dans la moyenne provinciale.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 3A – MELS juin 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN, PAR SEXE



CONSTAT

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire, ayant passé l'épreuve en 2012-2013, a connu une légère baisse pour les filles. Ce qui nous fait dire que le taux de réussite se maintient pour les filles. Celui des garçons représente le résultat le plus bas depuis six ans, passant même sous le seuil du 70 %.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Tableau 3A – MELS juin 2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS LECTURE À L'ÉPREUVE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (CS) ET À L'ÉPREUVE D'ÉCRITURE DU MELS EN FIN DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS LECTURE ET ÉCRITURE EN FIN DU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE (132208)		
ANNÉE	LECTURE (ÉPREUVE CS)	ÉCRITURE (ÉPREUVE MELS)
2012-2013	74,0 %	89,5 %
2013-2014	65,8 %	89,9 %
VARIATION	- 8,2 %	+ 0,4 %

CONSTAT

Le portrait de départ a été établi en fonction des résultats de l'année 2012-2013. On observe au cours des deux années (2012-2013/2013-2014) que les élèves réussissent très bien en écriture. Toutefois, la compétence en lecture représente un niveau de difficulté plus grand pour les élèves. Par rapport à l'année de référence 2012-2013, le taux de réussite à l'épreuve de lecture a connu une baisse de 8,2 % et celui en écriture s'est maintenu avec une légère hausse de 0,4 %.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE

Le taux de réussite en français, volet écriture, est constitué du résultat des élèves soumis à l'épreuve de fin de 3^e cycle du primaire du MELS ainsi que des résultats de chacune des étapes de l'année. Les résultats des élèves avec plan d'intervention (PI) englobent les élèves reconnus handicapés et ceux en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ainsi que les élèves à risque soumis à l'épreuve, et ce, sans modification des exigences. À noter que l'épreuve de fin de cycle du MELS représente 20 % des résultats.

ANNÉE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	98,3 %	88,8 %	93,2 %	74,4 %
2012-2013	98,6 %	91,1 %	94,6 %	73,2 %
2013-2014	96,7 %	90,8 %	93,6 %	78,3 %
VARIATION	- 1,9 %	- 0,3 %	- 1,0 %	+ 5,1 %

CONSTAT

Les élèves de 6^e année des écoles primaires de la commission scolaire maintiennent, depuis trois ans, un taux de réussite des plus remarquables, et ce, autant chez les garçons que chez les filles. Il en est de même pour les élèves avec plan d'intervention (handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Le taux de réussite des élèves avec PI a connu une augmentation de plus de 5 %.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE, AUX ÉPREUVES DU MELS

ANNÉE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	96,9 %	86,4 %	91,4 %	77,8 %
2012-2013	96,5 %	88,0 %	91,9 %	73,2 %
2013-2014*	92,5 %	88,6 %	90,4 %	74,7 %
VARIATION	- 4,0 %	+ 0,6 %	- 1,5 %	+ 1,5 %

* Exclut EXC

CONSTAT

Le tableau présente le taux de réussite exclusivement à l'épreuve d'écriture du MELS. Un même constat : un taux de réussite élevé autant chez les garçons que chez les filles.

Le résultat des élèves avec PI conserve sensiblement le même que taux que pour la note globale constitué par 20 % de l'épreuve et 80 % des résultats des trois étapes de l'année. Trois sur quatre (avec PI) sont en réussite. Globalement, 9 élèves sur 10 sont en réussite.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET LECTURE, AUX ÉPREUVES DU MELS

ANNÉE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	86,9 %	73,5 %	79,8 %	55,6 %
2012-2013	91,5 %	85,4 %	88,2 %	66,7 %
2013-2014	89,3 %	75,4 %	81,9 %	61,4 %
VARIATION	- 2,2 %	- 10,0 %	- 6,3 %	- 5,3 %

CONSTAT

Le tableau présente le taux de réussite exclusivement à l'épreuve de lecture du MELS. On observe que les garçons présentent plus de difficultés à l'épreuve de lecture qu'à celle d'écriture. Pour les filles, le taux de réussite en écriture et en lecture est des plus satisfaisants et présente moins d'écart. Pour les élèves avec PI, ce type d'épreuve présente une grande difficulté : 3 élèves sur 5 en réussite.

En fonction de l'année de départ 2011-2012, l'année 2013-2014 présente une augmentation du taux de réussite pour tous les indicateurs : sexes réunis, féminin, masculin ainsi que les élèves avec PI.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Cible pour la 6^e année : d'ici 2013, taux de réussite à 95 % pour les garçons, hausse de 4 %. (Lecture et écriture)

Cible pour le 1^{er} cycle du secondaire : maintenir le taux de réussite.

D'ici 2013, maintenir un taux de réussite des filles à 95 % et hausser celui des garçons à 90 % à l'épreuve en écriture de 5^e secondaire.

Cible en lecture pour les élèves HDAA en fonction du portrait de départ établi en 2011-2012 (55,6 %).

Résultats satisfaisants, mais cible non atteinte, cible à revoir

Cible non atteinte en lecture

Cible en écriture atteinte

Résultats satisfaisants, mais cible non atteinte, cible à revoir

Atteint par rapport à l'année de référence

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

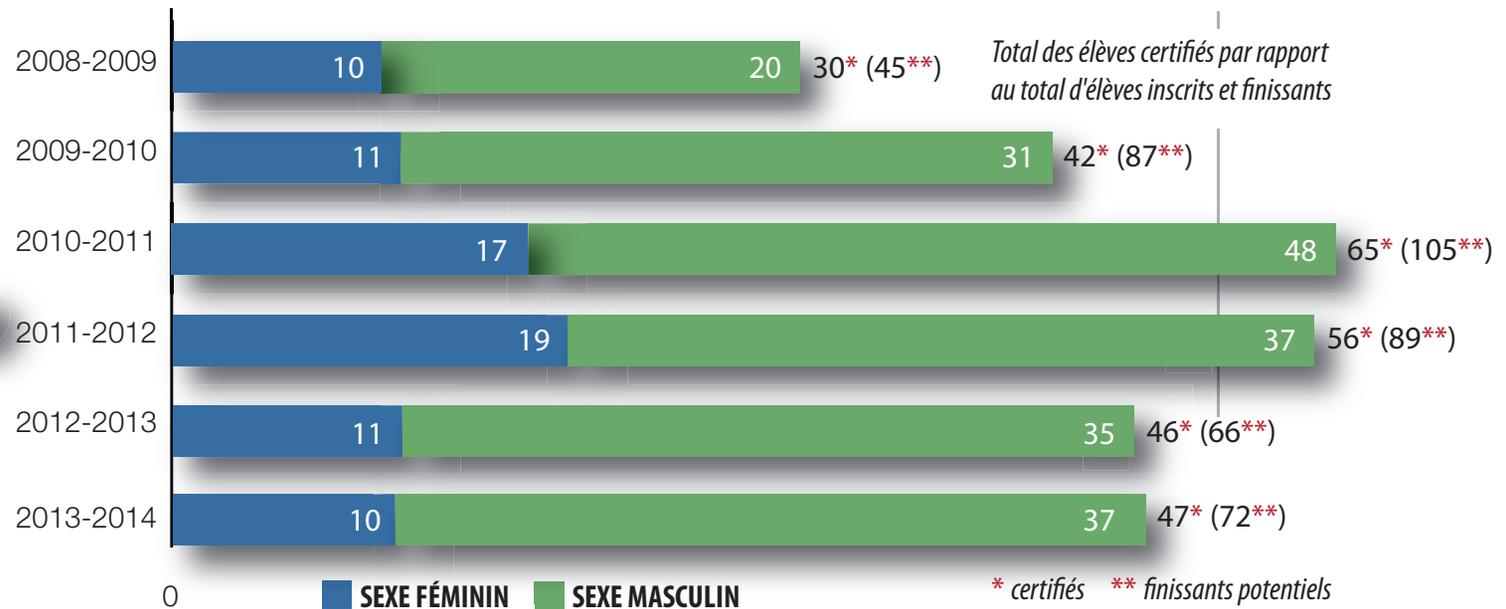
L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉLÈVES INSCRITS CERTIFIÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Le parcours de formation axée sur l'emploi propose deux volets : formation préparatoire au travail (FPT) et formation à un métier semi-spécialisé (FMS). Ce parcours qui est offert dans nos quatre écoles secondaires (École des Vieux-Moulins, École secondaire de Rivière-du-Loup, École secondaire Chanoine-Beaudet, École polyvalente La Pocatière) a été mis en place en 2008-2009. Tous les élèves dans ces parcours ont un plan d'intervention. Ce but doit être analysé en prenant en compte, d'abord et avant tout, de la réponse aux besoins de formation des élèves pour qui le profil d'apprentissage nécessite un parcours de formation conciliant études et stage en milieu de travail avec évaluation rigoureuse.



CONSTAT

En 2013-2014, 47 élèves sur 72 en fin de formation FPT ou FMS ont obtenu leur certification du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit 65,3 %. En 2012-2013, ce pourcentage de certification était de 69,7 %, mais avec un nombre inférieur de 1. En lien avec l'année de référence 2008-2009, le nombre d'élèves certifiés en 2013-2014 a augmenté de manière significative. Toutefois, le défi à relever au cours des prochaines années sera d'augmenter le pourcentage des élèves certifiés en fonction du nombre d'élèves inscrits annuellement. À noter que parmi les élèves non certifiés, certains ont poursuivi leur formation l'année suivante afin de répondre aux critères d'évaluation du MELS.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PORTRAIT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (HDAA)

Nous présentons le portrait de la clientèle afin de bien saisir la réalité concernant la clientèle HDAA. Les pourcentages sont calculés en fonction de la **clientèle totale** (préscolaire 5 ans, primaire, secondaire) qui était inscrite en 2013-2014, soit **5 804** élèves.

TABLEAU 1 : NOMBRE ET % DES ÉLÈVES HDAA² SUR LA CLIENTÈLE TOTALE

NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES RECONNUS HDA ¹ PAR LE MELS (Données MELS)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDAA ² AVEC PI EN CLASSE ORDINAIRE (Données CS)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDAA ² EN CLASSE D'ADAPTATION SCOLAIRE (Données CS)	
185	3,19 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	826	14,23 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	255	4,39 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE

TABLEAU 2 : % DES ÉLÈVES HDAA² (1081 ÉLÈVES) EN CLASSE ORDINAIRE ET EN CLASSE SPÉCIALISÉE SELON LES ORDRES D'ENSEIGNEMENTS

TAUX D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HDAA ² EN CLASSE ORDINAIRE		TAUX D'INTÉGRATION EN CLASSE SPÉCIALISÉE	
PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE	SECONDAIRE	PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE	SECONDAIRE
92,5 %	63,0 %	7,5 %	37,0 %
76,41 %		23,59 %	

CONSTAT

- 1 - Handicapés ou en difficulté d'adaptation
- 2 - Handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation (HDA¹) reconnus par le MELS demeure sensiblement le même depuis les dix dernières années, et ce, malgré une diminution de la clientèle totale de la commission scolaire. Plus de 250 élèves HDAA² ont bénéficié d'un contexte de scolarisation adapté à leurs besoins particuliers dans des groupes à effectifs réduits en 2013-2014.

Dans le tableau 2, on observe que l'intégration en classe ordinaire est trois fois plus élevée qu'en classe spécialisée, tout ordre d'enseignement confondu.

Source : Commission scolaire et Bilan 4 MELS 2013-2014

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES

Dans sa convention de partenariat, la commission scolaire s'est donné comme objectif d'augmenter de 5 % le niveau de compétences en mathématiques des élèves des écoles en milieu défavorisé ainsi que dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 2013. Le MELS ayant cessé la passation d'une épreuve obligatoire, l'analyse de ce but est effectuée en fonction des données du MELS disponibles. Nous présentons le taux de réussite aux épreuves ministérielles de 4^e secondaire de juin 2014 (résultats partiels provisoires). De plus, le taux de réussite des élèves de 6^e année en mathématiques est présenté pour toutes les écoles ainsi que pour celles en milieu défavorisé.

TAUX DE RÉUSSITE MATHÉMATIQUES - ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE 4 ^E SECONDAIRE - JUIN 2014					
63414		65426		64426	
CS	PROVINCE	CS	PROVINCE	CS	PROVINCE
70,1 %	70,3 %	94,8 %	84,4 %	73,9 %	79,7 %

CONSTAT

Les résultats présentés sont partiels et provisoires pour l'ensemble des élèves de 4^e secondaire puisque le taux de réussite aux épreuves de juin 2014 devra être complété par celui de la reprise des épreuves aux deux autres moments de l'année suivant le 30 juin 2014, soit en août 2014 et en janvier 2015. Le taux de réussite de la cohorte d'élèves qui ont été soumis à ces trois différentes épreuves démontre un écart positif de 10,4 % par rapport au taux de réussite provincial pour l'épreuve de maths 65426, équivalence à l'ensemble de la province pour les maths 63414 et un écart négatif pour les maths 64426.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES (SUITE)

TAUX DE RÉUSSITE - RSM—MAT600 - ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL
ÉCOLES EN MILIEU DÉFAVORISÉ	96,6 %	96,9 %	96,7 %
TOUTES LES ÉCOLES DE LA CS	91,7 %	95,2 %	93,6 %

CONSTAT

Les élèves de 6^e année ont été soumis à l'épreuve de mathématiques du MELS en juin 2014. Le taux de réussite RSM représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage de 60 % pour l'ensemble des résultats de la matière. L'ensemble des résultats est constitué de l'épreuve du MELS avec une pondération de 20 % ainsi que des résultats des trois étapes de l'année avec une pondération de 80 %. Fait remarquable : le taux de réussite des élèves en milieu défavorisé est supérieur à celui de l'ensemble des écoles primaires de la commission scolaire. Autre fait digne de mention : les garçons réussissent mieux que les filles en mathématiques, et ce, autant en milieu défavorisé que dans l'ensemble de toutes les écoles de la commission scolaire.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES (SUITE)

TAUX DE RÉUSSITE - RSM (063504-064506-065506) MATHÉMATIQUES 5 ^E SECONDAIRE 2013-2014			
	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL
063504	96,7 %	89,2 %	93,9 %
064506	96,9 %	86,7 %	91,9%
065506	96,4 %	100,0 %	98,2 %
TOTAL	96,7 %	91,5 %	94,4 %

**TAUX DE RÉUSSITE
2012-2013**

90,22 %

CONSTAT

Les élèves de 5^e secondaire ont été soumis à l'épreuve de mathématiques de commission scolaire en juin 2014. Le taux de réussite RSM représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage de 60 % pour l'ensemble des résultats de la matière MATH500. L'ensemble des résultats est constitué de l'épreuve de la commission scolaire ainsi que des résultats des trois étapes de l'année. On observe, en 2013-2014, un taux de réussite en augmentation de plus de 4 % par rapport à l'année de référence 2012-2013. Les garçons et les filles réussissent dans une proportion équivalente et au-delà de 90 %.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 3 % d'élèves qualifiés dans les parcours de formation axée sur l'emploi, d'ici 2013. Départ en 2008-2009, 30 élèves diplômés (20 garçons et 10 filles).

Hausse de 5 % du taux de réussite des élèves en milieu défavorisé en fin de 3^e cycle du primaire. Passer de 78,8 % à 83,8 %.

Hausse de 5 % du taux de réussite de tous les élèves en mathématiques aux épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire. Passer de 68,8 % à 73,8 %.
(Cible conservée pour les élèves de 4^e secondaire)

Note : Plus aucune épreuve du MELS en 5^e secondaire. Notre cible a été modifiée en lien avec les résultats sommaires de la matière (RSM) de l'année de 2012-2013 (taux de réussite de 90,22 %) : maintien de ce taux de réussite.

**Atteinte - 47 élèves diplômés
375 garçons et 10 filles**

Atteinte - 96,7 %

**Atteinte pour l'ensemble des 3 épreuves
de 4^e secondaire**

**Atteinte pour le taux de réussite
de la matière de 5^e secondaire**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE D'ÉLÈVES SUSPENDUS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Le portrait des suspensions a été réalisé officiellement en 2011-2012.

Ce portrait représente les données des cinq écoles secondaires de la commission scolaire.

Depuis 2013-2014, nous calculons les données en fonction de quatre écoles secondaires en raison de la fermeture d'une école secondaire de moins de 20 élèves.

Progression de la cible : L'année de référence est 2011-2012 et constitue le portrait de départ : 88 élèves différents ont été suspendus au moins une fois à l'externe.

Année	Nombre d'élèves suspendus dans les écoles secondaires	Nombre d'écoles visées
2011-2012	88	5
2012-2013	86	5
2012-2013	84	4

Atteint - Diminution de 4 élèves suspendus par rapport à l'année de départ.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

PORTRAIT DE LA VIOLENCE DE TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, D'ICI JUIN 2011

L'année scolaire 2012-2013 a été marquée par l'accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence, obligation découlant des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique.

Atteinte - 100% des portraits ont été effectués et les rapports transmis.

En 2012-2013, les écoles avec plus de 100 élèves ont participé au projet de recherche du groupe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ) de l'Université Laval en répondant à un sondage standardisé. Les écoles avec moins d'élèves ont établi un portrait à partir d'outils proposés par le service de l'adaptation scolaire.

En 2013-2014, les écoles ont révisé leur plan de lutte à la lumière des données du portrait établi.

*Progression de la cible : **Portrait de situation de la violence de 100 % des écoles.***

Information complémentaire : **Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Bilan 2013-2014**, voir pages 34-35-36-37-38 de ce document.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE DE MESURES EN LIEN AVEC LES SAINES HABITUDES DE VIE, DONT L'OFFRE ALIMENTAIRE ET LA SENSIBILISATION DES PARENTS

*Progression de la cible : **Maintien des cinq grandes mesures inscrites au plan d'action conjoint CSSS-CS.***

Atteinte - Maintien des mesures

Rappel des objectifs : Plan d'action École en santé

1. Assurer l'intégration de l'approche École en santé dans toutes les écoles.
2. Assurer son actualisation.
3. Former.
4. Outiller les écoles ainsi que les intervenants du CSSS.
5. Diffuser les réalisations en lien avec l'approche.

Information complémentaire : **tableau des ressources matérielles : amélioration des bâtiments**, voir page 33 de ce document.

PORTRAIT DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DANS TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les portraits sont réalisés dans chacune des écoles.

Atteinte

L'objectif est en poursuite dans chacune des écoles et s'actualise par la convention de gestion et de réussite.

 *Cible en progression / objectif atteint*

 *Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours*

 *Cible non travaillée*

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2013-2014 — AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS

Amélioration de l'accessibilité à l'immeuble — **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
 Travaux de désamiantage du bloc "B" niveau 2 (phase I) — **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
 Travaux de réaménagement de l'atelier de plomberie (phase II) — **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
 Installation d'un système de chauffage géothermique — **École La Croisée I**
 Travaux de drainage des fondations et réfection du stationnement — **École de l'Étoile-Filante**
 Installation d'un système de chauffage géothermique — **École Moisson-d'Arts**
 Asphaltage de l'aire de stationnement des employés — **École Moisson-d'Arts**
 Travaux de drainage des fondations et réfection de l'aire de stationnement — **École de l'Orée-des-Bois**
 Réfection du stationnement et de la cour d'école — **École Sacré-Coeur**
 Installation d'un système de chauffage géothermique — **École Sacré-Coeur**
 Remplacement du parement extérieur et remplacement des portes extérieures — **École Sainte-Hélène**
 Réfection des salles de toilettes — **École Sainte-Hélène**
 Amélioration de l'accessibilité à l'immeuble — **École Vents-et-Marées**
 Réfection des salles de toilettes — **École Vents-et-Marées**
 Installation d'un système de chauffage géothermique — **École des Vieux-Moulins**
 Remplacement des portes et fenêtres de l'aile "B" — **École des Vieux-Moulins**
 Mise en place de mesures écoénergétiques (Phase I) — **École secondaire Chanoine-Beaudet**
 Réfection des planchers des gymnases — **École secondaire Chanoine-Beaudet**
 Aménagement de la cour d'école — **École internationale Saint-François-Xavier**
 Mise en place de mesures écoénergétiques (Phase I) — **École Notre-Dame-du-Portage**
 Raccordement aux services municipaux et installation clôture en bordure de la rue — **École Notre-Dame-du-Portage**
 Réaménagement laboratoires — **École Thibaudeau**
 Mise en place de mesures écoénergétiques (Phase I) — **École Monseigneur-Boucher**
 Remplacement revêtement de plancher du vestiaire — **École La Croisée II**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE - BILAN 2013-2014 (article 220 LIP)

En conformité avec la Loi sur l'instruction publique (LIP), la commission scolaire doit faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le direction de l'école, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Les évènements pris en compte aux fins du rapport annuel sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants scolaires ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que définis à l'article 13 de la LIP et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.

Chaque établissement procède annuellement à l'actualisation de son plan d'action, permettant ainsi de gérer, tout au long de l'année, des conflits, des mésententes, des désaccords et des querelles. Ce plan comprend notamment des objectifs, l'analyse de situation, ainsi que les actions à poser de façon globale (allant de prévention à intervention). Ce même plan d'action permet de suivre une orientation lorsqu'une réelle plainte survient et prévoit les actions à poser ainsi que les délais à respecter. Quant à l'analyse générale de la situation, en 2013, neuf établissements de la commission scolaire ont participé à une étude visant à dresser un portrait national de la violence dans les écoles primaires et secondaires, et à suivre le phénomène au fil des ans. Ce projet est mené par l'Équipe de recherche sur la sécurité et la violence à l'école (SEVEQ). Un autre temps de mesure est prévu en 2015, et ces établissements de la commission scolaire y participeront pour une seconde fois. Cette participation permet à ces établissements d'obtenir un portrait des manifestations de violence, ainsi que du sentiment de sécurité dans son ensemble. Le questionnaire est complété par des élèves, des parents et des membres du personnel.

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Cyberintimidation	Rencontres auprès de l'auteur Rencontres auprès de la victime Contact avec les parents de chaque élève Retrait de l'élève Policier informé Poursuite des interventions et des suivis Poursuite des contacts avec les parents des élèves impliqués	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		
Menaces à l'intégrité physique	Référence aux policiers Rencontre avec l'auteur Rencontre avec la victime Contact avec les parents de chaque élève Conséquences pour l'auteur (suspension, changement de groupe)	Non
Réception de matériel à caractère sexuel explicite	Référence aux policiers Rencontres avec la victime	Non
Intimidation (violence verbale, menaces, violence physique, etc.)	Référence aux policiers Rencontres avec l'auteur Rencontres avec les victimes Contacts avec les parents de chaque élève Conséquence pour l'auteur (suspension)	Non
Violence à caractère homophobe	Rencontres avec l'auteur Rencontres avec la victime Contacts avec les parents de chaque élève Conséquences pour l'auteur (suspension)	Non
Intimidation Partage de matériel à caractère sexuel explicite	Références aux policiers Rencontres avec l'auteur Rencontres avec la victime Contacts avec les parents de chaque élève Conséquences pour l'auteur (suspension) Référence à la sexologue	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		
Intimidation (violence verbale et intimidation physique)	Rencontres de l'auteur, des témoins et de la victime par une intervenante Contacts avec les parents de chaque élève Support et mesures d'aide aux élèves impliqués Conséquence à l'auteur (suspension) Plainte officielle à la Sûreté du Québec (par les parents de la victime)	Non
Intimidation incluant cyberagression	Rencontres auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontres auprès de la victime Contacts avec les parents de chaque élève concerné Support et mesures d'aide à chaque élève concerné Conséquences à l'auteur	Non
Intimidation incluant l'agression indirecte	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents de chaque élève Support et mesures d'aide à chaque élève Conséquences à l'auteur	Non
ÉCOLE ROY ET JOLY		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Cyberagression	Rencontres avec les auteurs Rencontre avec la victime Contact avec les parents des élèves concernés Implication de la direction Interventions générales dans les groupes concernés Implication de la policière Conséquences pour les auteurs	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES, DE LA PRUCHIÈRE ET DE L'AMITIÉ		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Violence psychologique	Rencontres avec l'auteur Rencontres avec la victime Contact avec les parents des élèves concernés Implication de la direction et de la psychoéducatrice Ajout d'effectifs pour favoriser le développement d'habiletés sociales Collaboration avec les partenaires	Oui
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE NOTRE-DAME, SAINT-PHILIPPE ET J.-C.-CHAPAIS		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE MONSEIGNEUR-BOUCHER, SAINT-LOUIS (KAMOURASKA) ET SAINT-BRUNO		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS (SAINT-JOSEPH)		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE VENTS-ET-MARÉES, DESBIENS ET SAINT-MODESTE		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE LA CROISÉE I ET LA CROISÉE II		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS, NOTRE-DAME-DU-SOURIRE ET RIOU		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE ET LES PÈLERINS		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE, DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE-FILANTE		AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉCOLE SACRÉ-COEUR

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE LANOUEITE

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE MOISSON-D'ARTS ET LA CHANTERELLE

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Note : Les directions et le personnel des équipes-écoles gèrent, tout au long de l'année, des conflits, des mésententes, des désaccords et des querelles. Toutefois, la gestion d'une plainte officielle dans le cadre du plan de lutte s'appuie sur des critères précis spécifiques dans la définition de chaque terme.

Rappel des deux définitions.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (article 13 LIP)

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (article 13 LIP)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

AUGMENTATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Les inscriptions totales annuelles sur quatre années, dans notre centre de formation professionnelle, ont connu une baisse constante en raison de la décroissance démographique des jeunes de moins de 20 ans.

La compréhension et l'interprétation des données sont donc en lien avec le nombre et le taux d'élèves inscrits de moins de 20 ans par rapport à la clientèle totale depuis quatre ans à notre centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir. Les données présentent la clientèle issue des écoles secondaires de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup et celle provenant de l'extérieur de notre territoire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS ISSUS DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE PAR RAPPORT À LA CLIENTÈLE TOTALE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

INDICATEURS	ANNÉE SCOLAIRE / CLIENTÈLE TOTALE							
	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
MOINS DE 20 ANS TEMPS PLEIN (TOTAL)	F : 44 M : 268 Total : 312	F : 9,65 % M : 24,01 % Total : 19,85 %	F : 66 M : 353 Total : 419	F : 15,46 % M : 33,88 % Total : 28,52 %	F : 73 M : 360 Total : 433	F : 17,76 % M : 37,31 % Total : 31,47 %	F : 64 M : 344 Total : 408	F : 18,50 % M : 38,35 % Total : 32,82 %
DE LA COMMISSION SCOLAIRE	F : 17 M : 83 Total : 100	F : 3,73 % M : 7,44 % Total : 6,36 %	F : 35 M : 94 Total : 129	F : 8,20 % M : 9,02 % Total : 8,78 %	F : 33 M : 103 Total : 136	F : 8,03 % M : 10,67 % Total : 9,88 %	F : 26 M : 107 Total : 133	F : 7,51 % M : 11,93 % Total : 10,70 %
DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE	F : 27 M : 185 Total : 212	F : 5,92 % M : 16,58 % Total : 13,49 %	F : 31 M : 259 Total : 290	F : 7,26 % M : 24,86 % Total : 19,74 %	F : 40 M : 257 Total : 297	F : 9,73 % M : 26,63 % Total : 21,58 %	F : 38 M : 237 Total : 275	F : 10,98 % M : 26,42 % Total : 22,12 %

* Le taux est calculé sur la clientèle totale, selon le sexe.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

CONSTAT

Malgré la décroissance qui se poursuit depuis quatre ans au niveau des inscriptions totales en formation professionnelle, on constate que, pour le taux (%) total d'inscriptions par rapport à la clientèle totale des élèves de moins de 20 ans issue des écoles, notre commission scolaire connaît une croissance légère, mais continue. Il en est de même pour la clientèle provenant de l'extérieur de notre territoire.

Pour ce qui est du nombre, la clientèle totale connaissant une décroissance année après année, on observe qu'en 2013-2014, le nombre de filles et de garçons a diminué, sauf pour les garçons issus de notre territoire où une augmentation se maintient depuis quatre ans. Ce même constat est observé au niveau du réseau public des 72 commissions scolaires qui, en 2012-2013, connaît le plus petit nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans.

Le MELS a fait paraître, en juin 2014, les données de 2012-2013 : 197 élèves de moins de 20 ans (151 garçons et 46 filles) issus des écoles secondaires de notre commission scolaire se sont inscrits à temps plein pour une première fois dans un centre de formation professionnelle au Québec.

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 15 nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre centre de formation professionnelle

Atteinte pour les inscriptions à notre centre : + 96

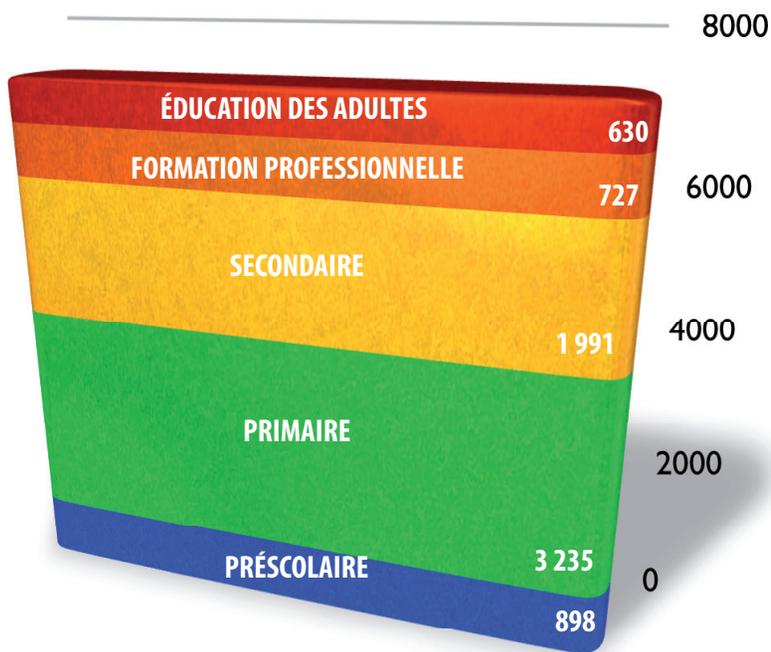
Hausse de cinq inscriptions de sexe féminin

Atteinte pour les inscriptions à notre centre : + 20

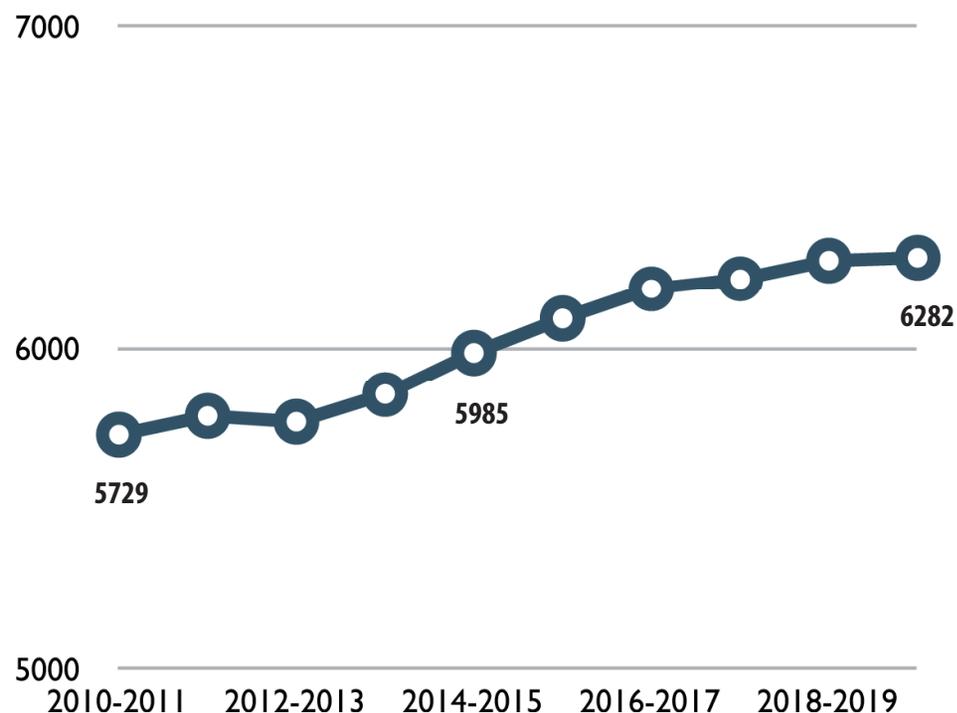
COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La commission scolaire comptait en 2013-2014 plus de 7 480 élèves au préscolaire, au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes, une hausse de quelque 80 élèves. Selon les prévisions du MELS, la clientèle scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire devrait continuer de croître au cours des prochaines années. Elle devrait atteindre son sommet en 2023-2024 avec 6 316, soit près de 400 élèves de plus qu'actuellement.

CLIENTÈLE SCOLAIRE 2013-2014
(DONNÉES CS)



ÉVOLUTION ET PRÉVISIONS DE L'EFFECTIF SCOLAIRE (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE)
(DONNÉES MELS)



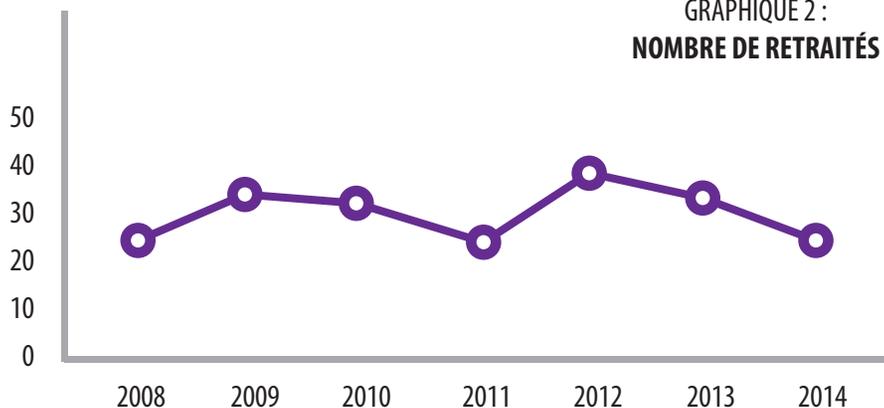
COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup compte plus de 900 employés réguliers (GRAPHIQUE 1). La très grande majorité (90 %) oeuvre dans les établissements scolaires et intervient directement auprès de la clientèle.

Depuis déjà quelques années, la commission scolaire voit bon nombre des membres de son personnel prendre leur retraite. Seulement au cours des cinq dernières années, ce sont plus de 150 employés qui ont quitté l'organisation.

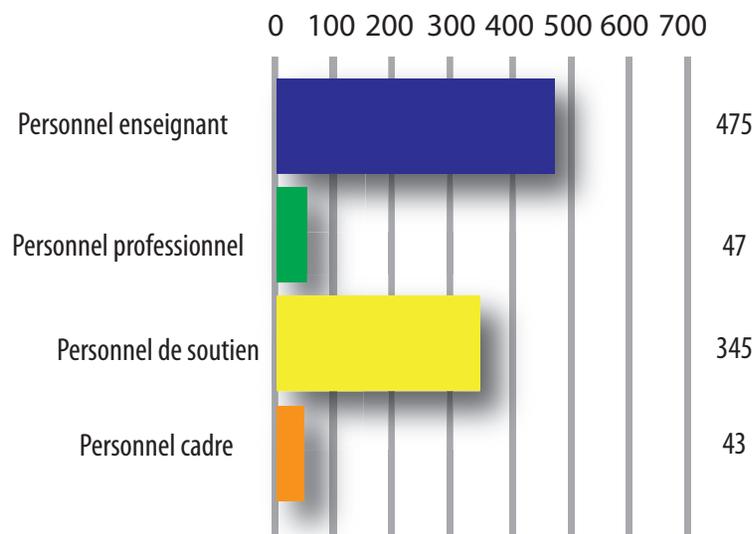
Le 28 octobre dernier, la commission scolaire soulignait la retraite de 26 de ses précieux collaborateurs (GRAPHIQUE 2) : 13 membres de son personnel enseignant, 1 membre de son personnel professionnel, 9 membres de son personnel de soutien et 3 de son personnel cadre. La commission scolaire a mis en place différentes mesures pour assurer la relève et continuer d'offrir des services de qualité.

**GRAPHIQUE 2 :
NOMBRE DE RETRAITÉS**

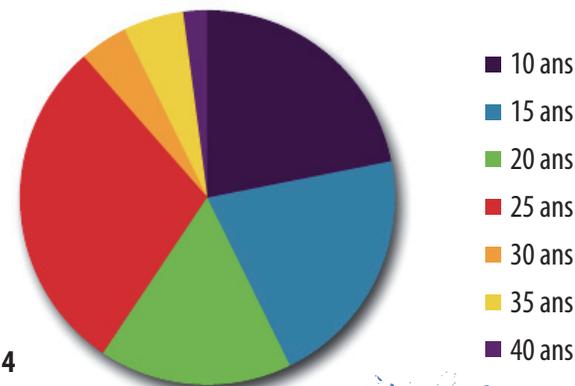


Au cours de l'année 2013-2014, la commission scolaire a souligné les années de service de 96 employés, et ce, dans le cadre de son activité annuelle de reconnaissance Synergie (GRAPHIQUE 3).

**GRAPHIQUE 1 :
RÉPARTITION DES EMPLOYÉS RÉGULIERS
PAR TYPES DE PERSONNEL
(DONNÉES CS)**



**GRAPHIQUE 3 :
SYNERGIE 2013-2014**



COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup couvre le territoire juridictionnel des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup et une partie de la MRC de L'Islet. Ces MRC comptent un peu plus de 55 000 habitants qui sont répartis sur un vaste territoire du Québec.

La commission scolaire, dont les services sont offerts à partir de trois centres,

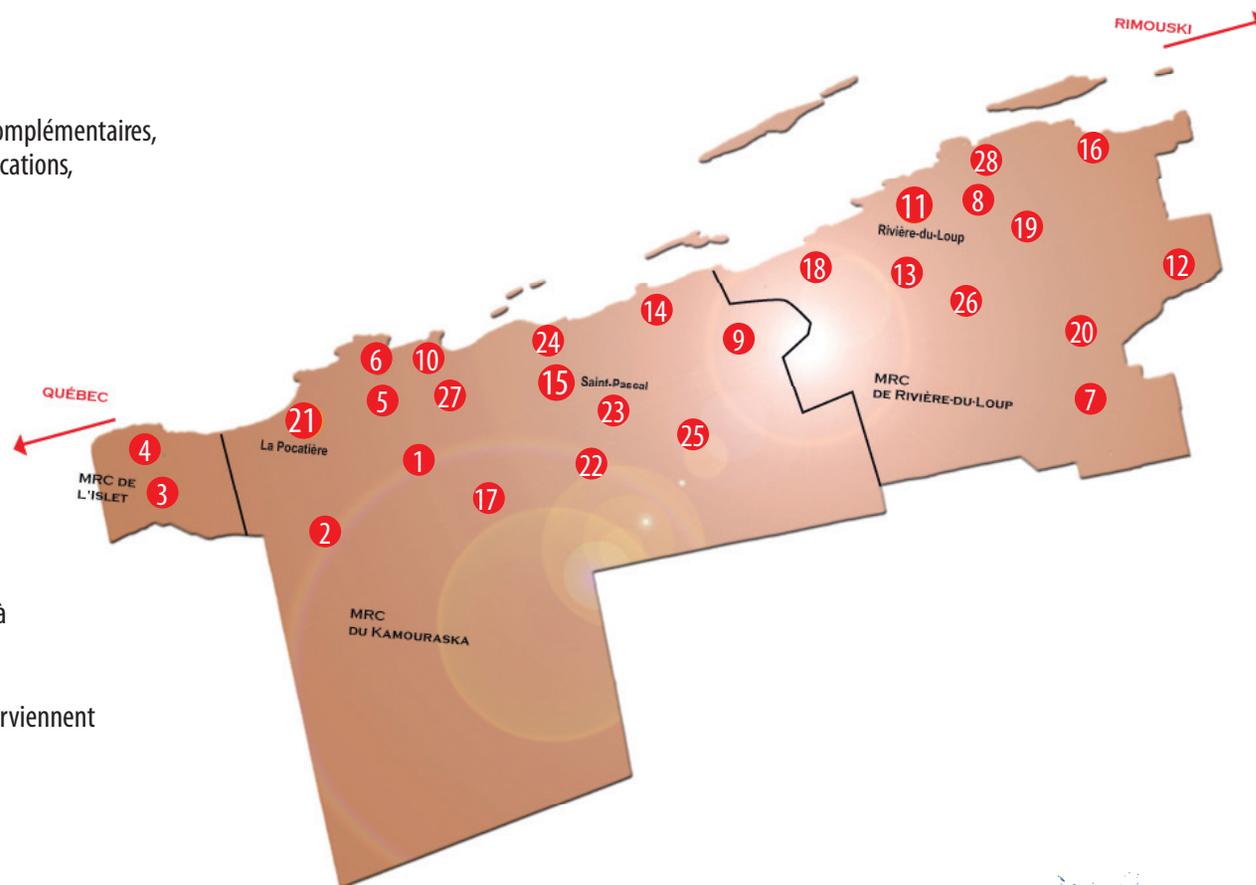
- Rivière-du-Loup
 - ▶ Direction générale,
 - ▶ Secrétariat général et communications,
 - ▶ Service des ressources humaines,
 - ▶ Service des ressources financières,
 - ▶ Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires,
 - ▶ Service des technologies de l'information et des communications,
- Saint-Pascal
 - ▶ Service de l'enseignement aux jeunes,
- et La Pocatière
 - ▶ Service des ressources matérielles et transport scolaire,

dessert une clientèle d'élèves jeunes et adultes répartis entre

- 31 écoles primaires,
- 1 école primaire et secondaire,
- 3 écoles secondaires,
- 1 centre d'éducation des adultes avec 3 points de services,
- 1 centre de formation professionnelle avec des antennes à Saint-Pascal et à La Pocatière.

La commission scolaire compte 22 services de garde qui interviennent auprès de 2 104 enfants (1 391 réguliers et 713 sporadiques).

Son parc immobilier est composé de 50 immeubles, dont une quarantaine est utilisée à des fins éducatives et mixtes.



Écoles primaires

- 1 École de l'Amitié (Saint-Gabriel-Lalemant)
- 2 École de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth)
- 3 École de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise)
- 4 École de la Marée-Montante (Saint-Roch-des-Aulnaies)
- 5 École de la Pruchière (Saint-Pacôme)
- 6 École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)
- 8 École Desbiens (Saint-Arsène)
- 9 École Hudon-Ferland (Saint-Alexandre)
- 11 École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)
- 10 École J.-C.-Chapais (Saint-Denis)
- 11 École Joly (Rivière-du-Loup)
- 12 École La Chanterelle (Saint-Paul-de-la-Croix)
- 11 École La Croisée I (Rivière-du-Loup)
- 11 École La Croisée II (Rivière-du-Loup)
- 13 École Lanouette (Saint-Antonin)
- 14 École Les Pèlerins (Saint-André)
- 15 École Mgr-Boucher (Saint-Pascal)
- 16 École Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte)
- 17 École Notre-Dame (Mont-Carmel)
- 18 École Notre-Dame-du-Portage (Notre-Dame-du-Portage)
- 19 École Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphane)
- 20 École Riou (Saint-François-Xavier-de-Viger)
- 11 École Roy (Rivière-du-Loup)
- 21 École Sacré-Coeur (La Pocatière)
- 22 École Saint-Bruno (Saint-Bruno)
- 23 École Sainte-Hélène (Sainte-Hélène)
- 24 École Saint-Louis de Kamouraska (Kamouraska)
- 25 École Saint-Louis de Saint-Joseph (Saint-Joseph)
- 26 École Saint-Modeste (Saint-Modeste)
- 27 École Saint-Philippe (Saint-Philippe-de-Néri)
- 28 École Vents-et-Marées (Cacouna)

École primaire et secondaire

- 7 École des Vieux-Moulins (Saint-Hubert)

Services de garde

- 16 Service de garde L'Isle-Verte (École Moisson-d'Arts)
- 8 Service de garde Saint-Arsène (École Desbiens)
- 26 Service de garde Saint-Modeste (École Saint-Modeste)
- 28 Service de garde Les Acrobates-de-la-Marée (École Vents-et-Marées)
- 7 Service de garde des Petits-Moulins (École des Vieux-Moulins)
- 1 Service de garde L'Envol (École Roy) et L'Envolée (École Joly)
- 1 Service de garde Beau-Soleil (École internationale Saint-François-Xavier)
- 1 Service de garde La Marelle (École La Croisée)
- 14 Service de garde Le Repaire-des-Petits-Mousses (École Les Pèlerins)
- 18 Service de garde Le Repaire-des-Moussaillons (École Notre-Dame-du-Portage)
- 13 Service de garde Le Coffre-aux-Trésors (École Lanouette)
- 9 Service de garde La Galaxie (École Hudon-Ferland)
- 24 Service de garde Les Amis-de-la-Grève (École Saint-Louis de Kamouraska)
- 15 Service de garde Les Boute-en-train (École Monseigneur-Boucher)
- 10 Service de garde Saint-Denis (École J.-C.-Chapais)
- 27 Service de garde Saint-Philippe (École Saint-Philippe)
- 17 Service de garde Les Carmignons (École Notre-Dame)
- 21 Service de garde Les Charlicoeurs (École Sacré-Coeur)
- 2 Service de garde de La Voie-Lactée (École de l'Étoile-Filante)
- 4 Service de garde des Deux-Clochers (École de la Marée-Montante)
- 3 Service de garde Le Petit-Boisé (École de l'Orée-des-Bois)
- 5 Service de garde L'Entre-2 (École de la Pruchière)

Écoles secondaires

- 21 École polyvalente La Pocatière (La Pocatière)
- 11 École secondaire de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
- 15 École secondaire Chanoine-Beaudet (Saint-Pascal)

Centre de formation professionnelle

- 11 Pavillon-de-l'Avenir
- 15 Antenne (École secondaire Chanoine-Beaudet)
- 21 Centre intégré de formation en métallurgie

Centre d'éducation des adultes

- 21 École Saint-Charles (La Pocatière)
- 11 École Thibaudeau (Rivière-du-Loup)
- 15 École Marguerite-Bourgeoys (Saint-Pascal)

Centres de services

- 21 Point de services de La Pocatière
- 11 Point de services de Rivière-du-Loup
- 15 Point de services de Saint-Pascal

Note explicative :

L'école est un établissement d'enseignement et l'acte d'établissement de l'école peut être constitué de plus d'un immeuble : 13 écoles primaires, 1 école primaire et secondaire, et 3 écoles secondaires, le tout représentant 35 immeubles.

COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup assure le transport scolaire sur ce vaste territoire de quelque 3 500 km².

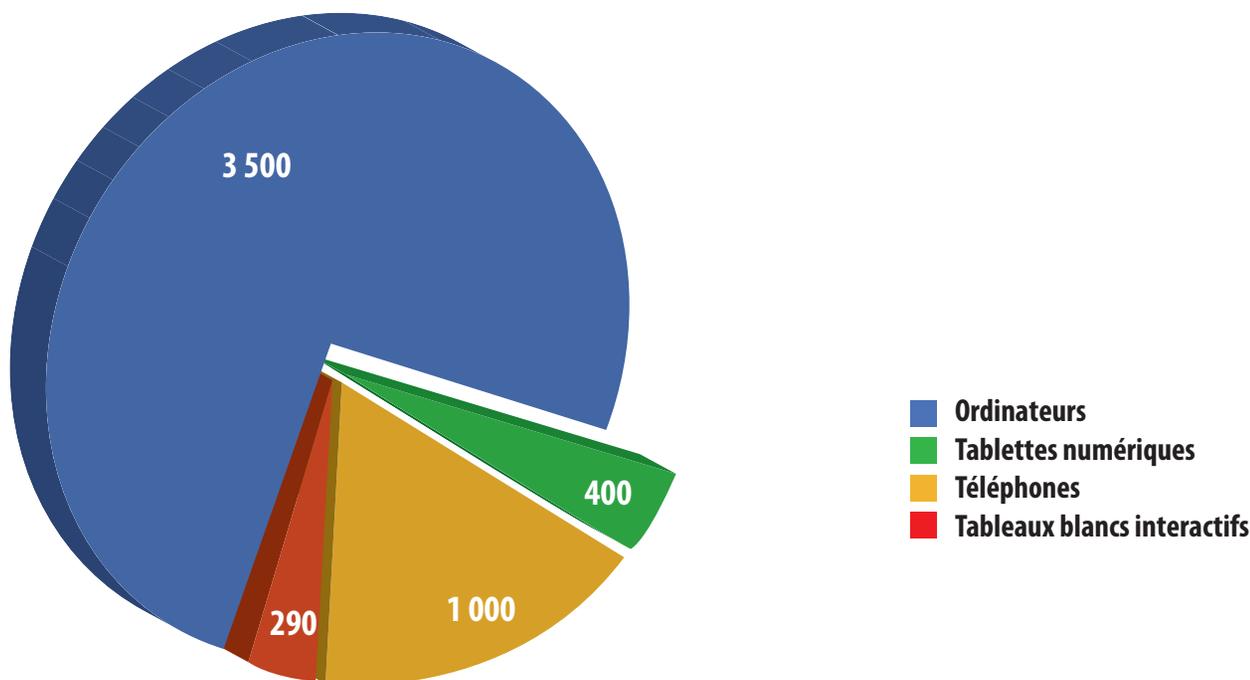


COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

Pour favoriser la réussite de ses élèves jeunes et adultes, les préparer pour l'avenir, la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a mis en place une infrastructure de technologie de l'information de premier plan. Celle-ci touche autant la dimension pédagogique qu'administrative. Elle se déploie sur 800 kilomètres de fibre optique et elle est utilisée par quelque 10 000 utilisatrices et utilisateurs. La commission scolaire a opté pour des solutions novatrices pour répondre aux besoins de ses clientèles internes et externes.

Entre autres choses, le Service des technologies de l'information et des communications (TIC) a poursuivi le développement de son réseau sans fil pour l'ensemble de ses écoles et de ses centres afin de permettre l'utilisation dans les classes de technologies mobiles telles que les tablettes numériques et les ordinateurs portables.

Le Service de l'enseignement aux jeunes a mis en place des projets pédagogiques innovateurs avec les TIC tels que : l'introduction des tablettes numériques en classe pour motiver, modéliser, partager de nouvelles façons de faire avec les élèves, l'expérimentation de la classe inversée, l'approche de capsules pédagogiques pour les enseignants et l'approvisionnement des tableaux (TNI) dans l'enseignement.



ÉTAT FINANCIER 2013-2014

Le 11 novembre dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a pris connaissance de l'état financier 2013-2014 pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant.

Selon cet état financier, les revenus pour l'année scolaire 2013-2014 totalisent 91 814 932 \$ et les dépenses, quant à elles, se chiffrent à 90 646 069 \$ laissant ainsi un surplus d'exercice de 1 168 863 \$.

Le surplus accumulé s'établit donc, après les résultats 2013-2014, à 16 119 980 \$. Selon les règles budgétaires et financières du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), une partie de ce surplus accumulé ne peut être utilisée. Il s'agit d'un montant de 5 262 304 \$, soit la valeur des terrains pour 1 660 187 \$ et la valeur des provisions pour avantages sociaux pour 3 602 117 \$. Le surplus accumulé disponible aux fins de calcul de la limite d'utilisation correspond donc à 10 857 676 \$. Malgré ce surplus disponible, la limite d'utilisation établie par le MELS pour l'année scolaire 2014-2015 est de 408 449 \$.

Depuis l'intégration des commissions scolaires dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec – comptes publics, quatre rapports financiers trimestriels et un rapport financier annuel pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (année financière scolaire) ont été rédigés et envoyés au MELS. L'année scolaire 2013-2014 est aussi la préparation et le début d'utilisation en partie d'un nouveau système comptable (Mozaïk).

L'année scolaire 2013-2014 a, de nouveau, été marquée par diverses compressions budgétaires de la part du MELS. Depuis 2010-2011, c'est près de 1,7 M \$ de compressions budgétaires cumulées qui furent soustraites des allocations du MELS : réduction des dépenses de nature administrative dans le cadre du projet de Loi 100 pour 154 688 \$, réduction du financement des taux d'abandon en formation professionnelle pour

444 500 \$, mesure générale 2011-2012 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 429 084 \$ et mesure générale 2013-2014 à nouveau pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 644 169 \$.

À ces compressions, s'ajoute, pour l'année scolaire 2013-2014, le projet de Loi 25 – Recentrage du programme de péréquation réduisant ainsi de 50 % le montant alloué par le MELS à titre d'aide additionnelle à la péréquation : cette aide avait été introduite en 2007-2008 afin de contrer l'effet de la forte hausse des évaluations foncières sur le compte de taxe scolaire. Pour la commission scolaire, cela a représenté une réduction de subvention de 1 817 018 \$ qui est assumée en grande partie par les contribuables en faisant passer le taux effectif moyen de la taxe scolaire de 25,32¢ à 30,05¢ du 100 \$ d'évaluation scolaire uniformisée pour l'année scolaire 2013-2014. La commission scolaire a toutefois assumé cette facture à hauteur de 161 485 \$.

L'année financière terminée au 30 juin 2014 fut également le quatrième et dernier exercice financier ayant subi les effets de la Loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 du gouvernement du Québec. Cette loi oblige les organismes, dont les commissions scolaires, au terme de l'exercice débutant en 2014, à réduire leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'au moins 10 % (cible à atteindre) par rapport aux dépenses de fonctionnement de même nature engagées pendant l'exercice débutant en 2009. Selon les résultats à l'état financier de la commission scolaire, cette cible de réduction fut non seulement atteinte dès sa première année financière, mais elle fut largement dépassée, soit une réduction de 41 % (cible atteinte). La cible de 10 % de réduction totale demandée était de 154 688\$ alors que le résultat atteint correspond à une réduction de l'ordre de 631 950 \$. Au terme de ces compressions, les dépenses de fonctionnement de nature administrative représentent moins de 4,5 % des dépenses totales en 2013-2014.

ÉTAT FINANCIER 2013-2014

Au niveau des investissements, la commission a procédé dans l'année scolaire 2013-2014 à des travaux de construction, d'améliorations et de rénovations majeures de ses bâtiments pour une somme de 8 036 127 \$ et à des aménagements de terrain et de cours d'école pour une somme de 445 443 \$. Des acquisitions furent effectuées en mobilier, appareillage et outillage pour un montant de 1 119 722 \$, et en équipements informatiques et de télécommunication multimédia pour 842 723 \$. Ces investissements atteignent, en 2013-2014, un total impressionnant de 10 444 015 \$.

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup affirme que les efforts seront toujours déployés et priorisés afin d'assurer, selon les disponibilités budgétaires, les meilleurs services éducatifs aux élèves jeunes et adultes malgré les compressions budgétaires, la Loi 100 portant sur l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec et la limite d'utilisation imposée en 2014-2015 du surplus accumulé.

Claudiel Gamache

Directeur du Service des ressources financières

ÉTAT FINANCIER 2013-2014

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	12 217 195 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	9 268 133
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	306 087
Subvention à recevoir – Financement	19 498 587
Taxe scolaire à recevoir	378 306
Débiteurs	1 675 754

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 43 344 062 \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus à payer	11 493 792 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	4 015 383
Revenus perçus d'avance	252 695
Provision pour avantages sociaux	4 386 772
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	72 861 426
Autres passifs	782 708

TOTAL DES PASSIFS 93 792 776 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (50 448 714) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	66 419 371 \$
Frais payés d'avance	149 323

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 66 568 694 \$

SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS 16 119 980 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

REVENUS

Subvention de fonctionnement du ministère	71 276 185 \$
Autres subventions et contributions	77 348
Taxe scolaire	12 307 619
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	1 002 657
Ventes de biens et services	6 040 712
Revenus divers	916 196
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	194 215

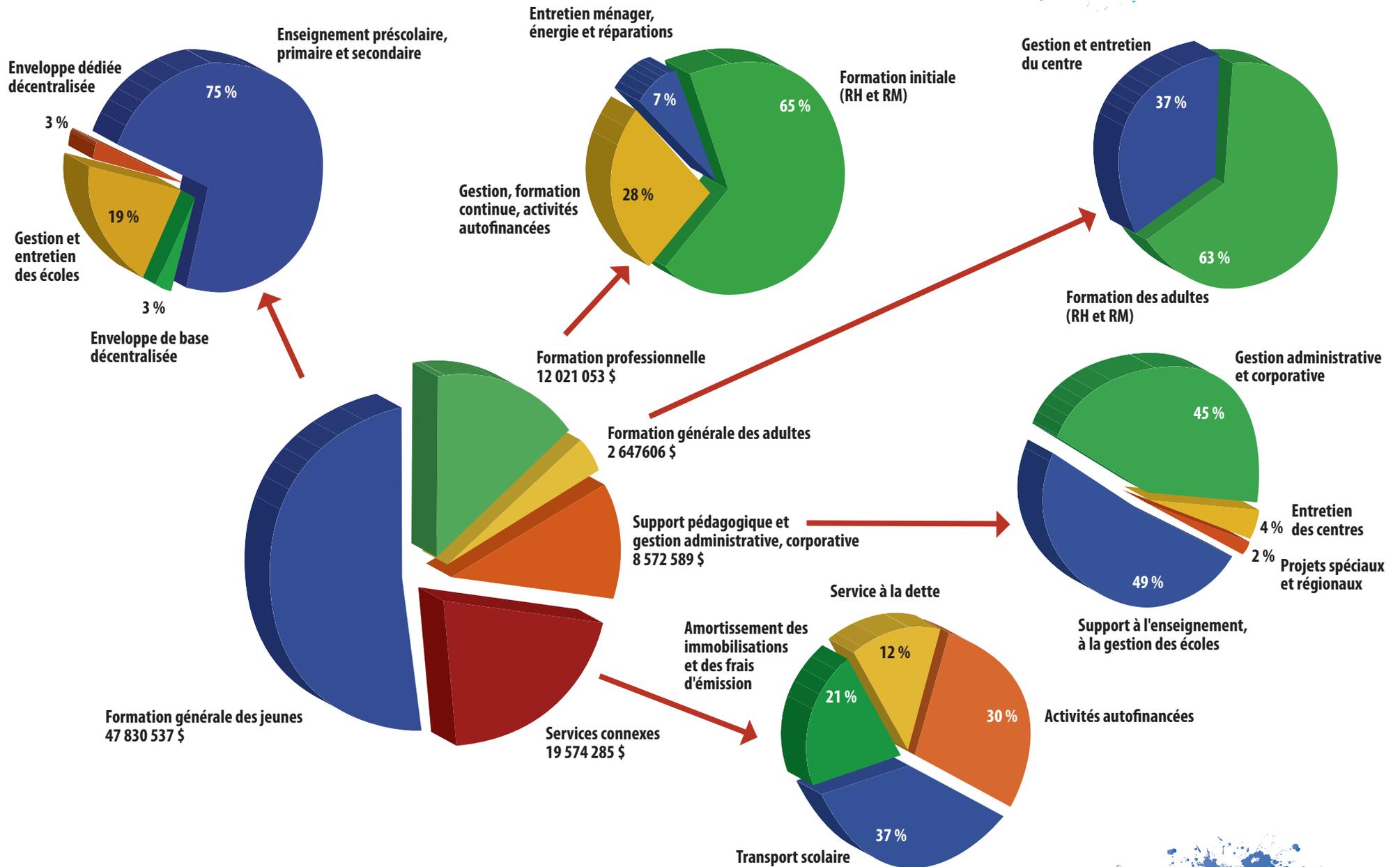
TOTAL DES REVENUS 91 814 932 \$

DÉPENSES

Activités d'enseignement et de formation	41 854 285 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	20 185 307
Services d'appoint	11 496 278
Activités administratives	4 026 078
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 719 487
Activités connexes	3 364 634

TOTAL DES DÉPENSES 90 646 069 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 1 168 863 \$



RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

(article 220.2 LIP)

Rapport du commissaire à l'éthique

Aucun manquement à ce code n'a été soulevé au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Clément Bernier

Commissaire à l'éthique

Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



*Code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires*

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2013-2014

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS (article 220.2 LIP)

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

La philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le Secrétariat général a répondu à 25 situations en 2013-2014.

Ces situations et les suivis faits peuvent se résumer comme suit :

i) Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel :

En six occasions, l'insatisfaction touchait le comportement du personnel de la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : qualité du travail, attitude, langage utilisé et respect de la confidentialité.

ii) Insatisfaction à l'égard des services éducatifs dispensés :

En 14 occasions, l'insatisfaction touchait les services éducatifs dispensés par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : surpopulation de classes, transfert d'élève, regroupement d'élèves dans les classes jumelées, violence ou intimidation, plan d'intervention, évaluation des apprentissages, classement et suspension d'un élève.

TABLEAU STATISTIQUE					
TYPE D'INSATISFACTION	TYPE D'INTERVENTION	DEMANDES DE RECHERCHE DE SOLUTION	PLAINTES FORMELLES	AUTRES INTERVENTIONS	TOTAL
INSATISFACTION À L'ÉGARD DU PERSONNEL		0	6	0	6
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS		5	9	0	14
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES		0	3	2	5

iii) Insatisfaction à l'égard des services connexes :

En cinq occasions, l'insatisfaction touchait les services connexes offerts par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : tenue de l'assemblée générale de parents, procédure d'élection au conseil d'établissement, transport scolaire, entretien d'immeubles et instabilité du personnel de direction.

CONCLUSION

Avec plus de 7 000 élèves jeunes et adultes inscrits à nos services éducatifs et plus de 900 employés dont plus de 90 % œuvrent auprès des élèves, la commission scolaire peut conclure que le nombre de situations ayant nécessité l'intervention du responsable de l'examen des plaintes est plus que satisfaisant.

La prévention des situations problématiques et la communication fonctionnelle demeurent des éléments essentiels à ce succès.

Éric Choinière

Responsable de l'examen des plaintes

Le rapport annuel 2013-2014 du responsable de l'examen des plaintes est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2013-2014

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS

(article 220.2 LIP)

Rapport du protecteur de l'élève

Lorsque le processus d'examen des plaintes mis en place par la commission scolaire n'a pu apporter de résultats satisfaisants, les élèves ou leurs parents peuvent communiquer avec le protecteur de l'élève qui pourra se saisir d'une plainte en lien avec les services offerts aux élèves. Encore une fois, la philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le protecteur de l'élève n'a reçu aucune plainte en 2014-2015.

Aucune plainte traitée ne concerne un acte d'intimidation ou de violence.

Maurice Vinet

Protecteur de l'élève

Le rapport annuel 2013-2014 du Protecteur de l'élève est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du protecteur de l'élève

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2013-2014

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI METTANT EN OEUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 30 MARS 2010 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE (2010, chap. 20) (article 18 de la loi)

La commission scolaire a procédé à l'application des dispositions du chapitre I de la Loi pour l'année 2013-2014 comme suit :

- Majoration du traitement du personnel d'encadrement pour l'année : 2,0 %
- Prime, allocation, boni, compensation ou autre rémunération additionnelle fondés sur le rendement et versés au personnel d'encadrement : Aucune
- Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative (voir tableau ci-après) :

ANNÉE VISÉE	2010-2011 (1 AN)	2011-2012 (2 ANS)	2012-2013 (3 ANS)	2013-2014 (4 ANS)	2013-2014 (OBJECTIFS)
% DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ATTEINT	18,7 %	23,4 %	37,3 %	40,9 %	10,0 %

N.B. : Alors que la Loi demandait une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement (154 688 \$), la commission scolaire les a réduites de 40,9 % (631 950 \$).

- Réduction de la taille des effectifs du personnel d'encadrement et du personnel administratif (voir tableau ci-après) :

ANNÉE VISÉE	2010-2011 (1 AN)	2011-2012 (2 ANS)	2012-2013 (3 ANS)	2013-2014 (4 ANS)	2013-2014 (OBJECTIFS)
% DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL RETRAITÉ CUMULÉ	100,0 %	33,0 %	27,0 %	21,3 %	50,0 %

N.B. : Alors que la Loi demandait de remplacer un maximum de 50 % du personnel d'encadrement et administratif quittant pour la retraite, la commission scolaire en a remplacé que 21,3 % depuis 2010-2011. Concrètement, sur 9,4 départs à la retraite, 7,4 postes ont été abolis alors que l'objectif était de 4,7 postes.

Rédaction

**ÉRIC CHOINIÈRE, CLAUDEL GAMACHE, GUY LAVOIE, MICHEL GAGNON,
MARIO RICHARD, PIERRE RUEST, MARTINE SIROIS, YVAN TARDIF ET MONIC VÉZINA**

Conception, mise en pages, élaboration et intégration Web

GUY LAVOIE

Support

MÉLISSA BEAULIEU, DIANE BOSSÉ, STÉPHANE DIONNE, MEGGY PELLETIER

Révision

MANON BEAULIEU ET EMMANUELLE BOUCHER GAGNON

Reliure (version papier)

CLAUDETTE ST-PIERRE

Réalisation

**YVAN TARDIF - DIRECTION GÉNÉRALE
ÉRIC CHOINIÈRE - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS
PIERRE RUEST - SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AUX JEUNES
MONIC VÉZINA - SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES
BENOIT OUELLET - FORMATION PROFESSIONNELLE
NATHALIE BÉLANGER - ÉDUCATION DES ADULTES
CLAUDEL GAMACHE - SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
MARTINE SIROIS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
MICHEL GAGNON - SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TRANSPORT SCOLAIRE
MARIO RICHARD - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

© Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Décembre 2014. Tous droits réservés.

Droits photographie + visuel : Stéphane Rauzada, Anastasia Popova, kolopach - Fotolia.com



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!